



ASSOCIATION A CHACUN SON EVEREST !

COMPTES ANNUELS 2021





SOMMAIRE

▶ RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021	1
▶ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	16
▶ RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	21
▶ COMPTES ANNUELS 2021	24
▶ COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	49
▶ ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	53
▶ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER).....	64
▶ ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER).....	66



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Exercice 2021

§



A – FAITS MARQUANTS 2021

L'année 2021, comme l'année 2020, a été fortement marquée par la pandémie de COVID. Outre les 16 semaines de stages qui ont pu être maintenues à Chamonix pour 84 enfants atteints de cancer ou de leucémie et 120 femmes en rémission d'un cancer du sein, les faits marquants à signaler sur l'année 2021 sont les suivants :

1/ Pandémie COVID-19 et suspension des activités

L'association a dû, suite aux décisions gouvernementales, suspendre l'ensemble de ses activités prévues du mois de janvier au mois de mai 2021. Durant ces périodes, l'association a mis en action un plan de continuité de l'activité par le recours au chômage partiel intégral pour le personnel directement affecté aux activités suspendues (sur les sites de Chamonix et de Pringy).

2/ Séjours aux personnels hospitaliers

Confronté à la même problématique qu'en 2020, l'association a été contrainte de suspendre ses séjours durant le premier semestre 2021. Les hôpitaux de la région conscients du bénéfice apporté par nos séjours réparateurs aux soignants en 2020 ont souhaité renouveler l'opération. Activités sportives (randonnées, escalade et yoga), soutien psychologique via des entretiens et des groupes de parole, séances de méditation et de sophrologie ont ainsi été dispensés aux personnels hospitaliers de Haute-Savoie et du service d'hématologie pédiatrique de l'Hôpital Robert Debré à Paris.

Ainsi, ce sont 15 séjours du 24/02 au 17/05/2021 qui ont été organisés pour 175 soignants.

Les séjours ont entièrement été financés par des ressources propres au projet (subventions, dons, participations financières).

3/ Travaux d'insonorisation de la salle d'escalade

La fermeture de l'établissement a été propice à des travaux d'insonorisation de la salle d'escalade. En effet cette dernière était impactée d'une forte réverbération des sons du fait du volume de la salle et de ses parois rigides. Les travaux entrepris fin 2020 par la pose d'une isolation phonique sur son mur ouest, ont été complétés par la pose de coussins acoustiques suspendus au plafond.

4/ Le projet de jardin botanique

Pour mémoire, le projet est financé à hauteur de 50% par la Conseil Départemental de Haute-Savoie par décision du 9 décembre 2019, par le biais d'une subvention d'investissement de 50 000 €. Le projet est également soutenu par la Fondation Caisse d'Epargne Rhône Alpes via une convention de mécénat signée le 9/12/2019, par l'attribution de 15 000 €. Les travaux ont été finalisés au courant de l'été 2021 par la mise en place de l'éclairage et du système d'arrosage automatique.

I – Communication / recherche de fonds

En parallèle aux actions individuelles entreprises vis-à-vis des partenaires institutionnels par contacts directs, nous avons maintenu et renforcé notre communication durant la pandémie via :

- L'envoi de 7 newsletters diffusées par courriels à destination des femmes, enfants, partenaires, donateurs et contacts ;
- L'envoi de l'Essentiel (document financier annuel simplifié) à destination de nos partenaires et donateurs ;
- L'envoi du journal annuel à nos patients et patientes, partenaires, donateurs et contacts.

II – Note sur les legs

L'importance non négligeable des legs dans le résultat financier se confirme :

Année	Résultats avec legs	Legs	Résultats sans legs
2008	61 377 €	245 163 €	- 183 786 €
2009	151 629 €	100 158 €	51 111 €
2010	- 563 950 €	18 470 €	- 582 420 €
2011	- 422 529 €	0 €	- 422 529 €
2012	348 000 €	167 655 €	180 345 €
2013	44 216 €	109 994 €	-65 778 €
2014	394 327 €	578 795 €	-184 468 €
2015	291 903 €	129 160 €	152 743 €
2016	-184 914 €	86 203 €	-271 117 €
2017	-98 128 €	156 520 €	-254 652 €
2018	-119 882 €	299 994 €	-419 876 €
2019	-68 786 €	489 111 € (*)	-557 897 €
2020	-176 192 €	349 090 € (*)	-525 282 €
2021	451 311 €	722 312 € (*)	-271 001 €

(*) Le montant des legs est retraité selon la présentation du règlement ANC 2018-06. En conséquence, le montant des legs apparaît sur une valeur nette.

Un détail du suivi des legs est présenté dans l'annexe ci-après.

B – L'ACTIVITE

Durant la saison 2021, 16 semaines d'activités ont été mises en place à Chamonix et 15 séjours aux personnels hospitaliers ont été mis en place de manière exceptionnelle.

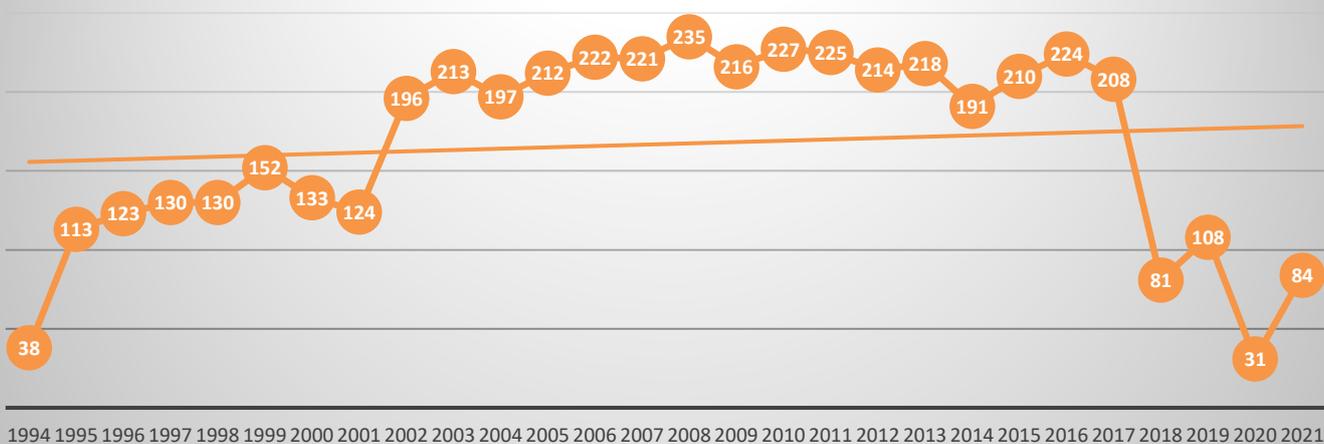
I – Les stages enfants

6 stages ont été organisés pour 84 enfants.

➤ Les stages d'été

- 42 enfants et 42 adolescents ont atteint leur sommet au cours des 6 semaines de stages organisées à Chamonix du 3 juillet au 21 août.

Nombre d'enfants par an

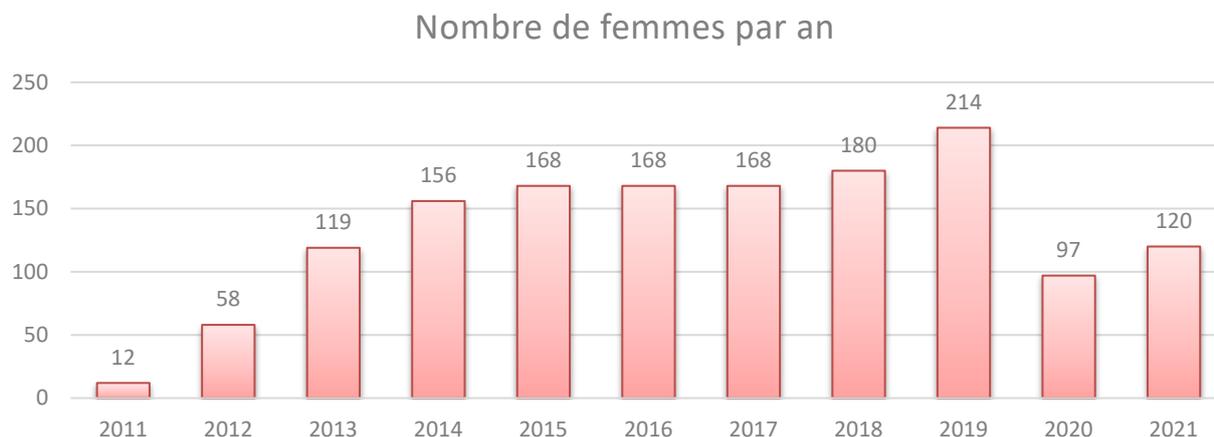


II – Les séjours femmes

10 séjours ont été organisés pour 120 femmes.

Déjà la 11^{ème} année de séjours proposés par « A Chacun son Everest ! » aux femmes en rémission d'un cancer du sein.

Cette année malgré l'épidémie, de septembre à décembre, 10 séjours réparateurs ont été dispensés à 120 femmes venues se reconstruire et reprendre goût à la vie après l'épreuve du cancer.



III – Les séjours personnels hospitaliers

15 séjours (de 2 jours) ont été organisés pour 175 membres du personnel hospitalier de neuf établissements de Haute-Savoie (CH Annecy Genevois, CH Alpes Lemman, Hôpital de Rumilly, Hôpital Andrevetan, Etablissement Public de Santé Mentale de la Roche sur Foron, Hôpital local de Reignier, Hôpitaux du Léman, Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc, EPHAD du Haut Chablais) et le service d'hématologie pédiatrique de l'Hôpital Robert Debré à Paris.

IV – Espace Everest

L'établissement de Pringy (74) a pour objet d'apporter aux femmes venues en séjour et à toutes celles atteintes d'un cancer du sein un lieu propice à l'échange et à un accompagnement dans la durée. Il propose aux femmes, pendant et après leur traitement, des soins, de l'écoute et diverses activités sportives. Il permet également de rompre l'isolement causé par la maladie en favorisant un nouveau lien social. L'Espace Everest a connu en 2020 sa deuxième année d'activité.

91 femmes de Haute-Savoie et d'Isère nous ont permis de comptabiliser 825 participations (femmes/activités) parmi les 27 activités dispensées en 2021.

Les éléments qui suivent sont extraits des comptes sociaux 2021.

C – BILAN 2021 DE L'ASSOCIATION

BILAN ACTIF

L'actif net immobilisé s'élève à : **4 307 884 €**

En diminution de 39 799 € par rapport à 2020, ce poste est constitué :

Des immobilisations corporelles : **542 159 €**

Elles sont ventilées comme suit :

▪ Constructions	259 047 €
▪ Installations techniques, matériel et outillage (matériel chalet de Chamonix)	15 325 €
▪ Aménagement, agencement, matériel de bureau	265 807 €
▪ Immobilisation en cours / avances et acomptes versés	1 980 €

Au cours de l'année 2021, l'association a investi dans les éléments suivants pour un montant total de 71 811 € :

Matériel – Chamonix **4 500 €**

- Fraise à neige : 4 500 euros

Agencement – Chamonix **45 488 €**

- Remplacement des rideaux du secrétariat : 1 845 euros
- Insonorisation de la salle d'escalade : 13 053 euros
- Finalisation des travaux du jardin botanique : 30 590 euros

Matériel de transport **12 000 €**

- Dacia DUSTER (legs M. Primerano) : 12 000 euros

Matériel informatique – Chamonix **1 979 €**

- Ordinateur fixe : 791 euros
- Ordinateur portable : 1 188 euros (mise au rebut des anciens ordinateurs portables reçus via des dons en nature)

Matériel informatique – Pringy **1 230 €**

- Ordinateur fixe : 1 230 euros

Matériel audio-vidéo – Chamonix **505 €**

- Enceinte Bose : 505 euros

Mobilier – Chamonix **4 130 €**

- 2 gongs et accessoires : 4 130 euros

Les immobilisations en cours s'élèvent à 1 980 euros avec le projet de réfection des barrières de l'enceinte du parc de Chamonix.

Des biens reçus par legs destinés à être cédés : **937 293 €**

Au titre des legs, l'association a enregistré au cours de l'année 2021 des legs à céder estimés à 496 293 euros, une provision pour dépréciation a été passée pour 26 000 € afin d'ajuster la valeur à la baisse des biens acceptés. Un détail du suivi des legs est présenté dans l'annexe ci-après.

Des immobilisations financières : **2 854 431 €**

Elles se composent des parts sociales détenues par l'association :

- Dans le capital social de la SCI « A Chacun Son Everest ! » 19 990 €

Des créances rattachées à sa participation dans la SCI « A Chacun Son Everest ! » :

- Créance SCI « A Chacun Son Everest ! » 1 579 039 €

- La créance sur la SCI « A Chacun Son Everest ! » a diminué au cours de l'année de 368 000 € (cf. J - Activités de la SCI).

Les titres immobilisés détenus par l'association :

- Dans le capital social de la Caisse d'Épargne 21 180 €
 - L'association détient un portefeuille de 1 056 parts d'une valeur unitaire de 20 euros.
- Dans le cadre d'un portefeuille de Société Civile en Placement Immobilier (SCPI) 1 200 000 €
 - La souscription d'un portefeuille de SCPI pour un montant global de 1 200 000 € a été effectuée en août 2018. Le portefeuille est valorisé à 1 246 858 € au 31 décembre 2021.

Aux dépôts de garantie versés par « A Chacun Son Everest ! » :

- à la SCI « A Chacun Son Everest ! » dans le cadre du contrat de location de la maison 22 000 €
- à la SCI Cercina pour la location des bureaux occupés par l'Espace Everest à Pringy 8 662 €
- à Century 21 pour la location d'un appartement à Chamonix à destination du personnel 3 560 €

L'actif circulant représente : **2 566 012 €**

Contre 1 968 850 € en 2020.

Il s'articule autour :

- De créances clients 4 764 €
- Des créances reçues par legs et donation 133 527 €

Au titre des legs, l'association a accepté au cours de l'année 2021 des legs sous forme de créance estimés à 104 183 euros auxquels viennent s'ajouter la créance constatée en 2020 pour 29 344 euros portant sur le legs de M. Daval, non encore encaissé. Un détail du suivi des legs est présenté dans l'annexe ci-après.

- Des créances et débiteurs divers 133 826 €

Il s'agit pour l'essentiel d'une subvention d'exploitation attribuée le 8 novembre 2021 par la Caisse aux Affaires Familiales pour 100 000 € à recevoir en 2022 et en 2023, d'une subvention d'investissement pour 10 000 € attribuée par la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du financement de la réfection du mur d'enceinte, ainsi que des dons à encaisser pour 23 826 €.

- Des valeurs mobilières de placement et disponibilités 2 265 700 €
 - L'association a souscrit le 27/07/2020 un compte à terme progressif pour 320 000 euros pour un taux de rendement annuel brut de 0.5% à échéance juillet 2025, les intérêts courus à fin 2021 s'élèvent à 2 293 €.
 - Le 22/08/2020, il a également été souscrit pour 80 000 € de bons à moyen terme à échéance septembre 2025.
 - Les disponibilités s'élèvent à 1 863 407 €.
- Des charges constatées d'avance s'élevant à 28 195 €

BILAN PASSIF

Le passif s'articule autour de trois axes principaux :

1. Les fonds propres s'élèvent à : 5 425 670 €

Contre 4 961 554 € en 2020.

Ils se composent :

▪ Des fonds propres sans droit de reprise pour un montant de	157 453 €
▪ Des réserves constituées pour	5 191 175 €
▪ Du report à nouveau débiteur pour (pertes 2016 à 2019)	- 647 902 €
▪ Le résultat bénéficiaire de l'exercice (avant affectation)	451 311 €
▪ Les subventions d'investissement nettes	273 635 €

2. Les fonds reportés et dédiés : 1 158 161 €

Au 31/12/2021 les legs acceptés mais non encore encaissés, figurent ainsi à l'actif immobilisé et circulant et au passif en fonds reportés pour 1 070 820 € :

TABLEAU DE SUIVI DES FOND REPORTES ET DEDIES

Comptes

Legs et donations acceptés par le CA	Nature bien	Date acceptation C.A.	Legs immobiliers 240000	Legs numéraires 461000
Madame BUISSON	Legs immobilier	26/11/2020	350 970,00	
Madame BERGER	Numéraire	26/11/2020		N/A
Madame CHIGNOLA	Numéraire	09/05/2016	4 000,00	
Monsieur DAVAL	Legs immobilier	20/11/2019		29 344,00
Madame DHENIN	Numéraire	28/11/2018		N/A
Monsieur LE FLOCH	Legs immobilier	29/05/2017	N/A	
Monsieur PRIMERANO	Legs immobilier	26/11/2020	90 000,00	
Madame JEAN	Legs immobilier	02/06/2021	110 000,00	
Madame MERMOUD	Legs immobilier	02/06/2021	189 583,00	
Madame MERMOUD	Numéraire	02/06/2021		104 183,37
Madame PERON	Legs immobilier	02/06/2021	190 000,00	
Madame PERON	Legs immobilier	02/06/2021	2 740,00	

937 293,00	133 527,37	1 070 820,37
-------------------	-------------------	---------------------

Les dons dédiés aux enfants pour l'année 2021 ayant été supérieurs aux emplois, le reliquat est reporté en fonds dédiés pour 1 641 €, pour mémoire en 2020 il avait été reporté 85 700 € sur les dons affectés aux enfants non consommés, soit un report total de dons affectés aux enfants de 87 341 €.

La contribution financière attribuée par la Fondation Caisse d'Epargne pour 15 000 € afin de financer le projet de jardin botanique a été consommé sur 2021, le jardin botanique ayant été terminé en août 2021.

3. Les provisions pour risques et charges : 0 €

La provision pour risque, constatée en 2017 et ajustée en 2020 à 219 877 €, correspondant à un litige aux Prud'hommes a été consommée en 2021.

4. Les dettes s'élèvent à : 290 064 €

Contre 196 488 € en 2020, soit une hausse de 93 577 €.

Ces dettes sont constituées principalement de :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Factures fournisseurs non payées au 31 décembre 2021 | 23 328 € |
| ▪ Factures fournisseurs non parvenues au 31 décembre 2021 | 30 220 € |
| ▪ Dettes fiscales et sociales dues par l'Association payées en début d'exercice suivant pour 133 266 € | |
| ▪ De produits constatés d'avance (essentiellement le report de la subvention attribuée par la CAF pour 100 000 €, ainsi que le reliquat de don affecté aux séjours femmes attribué par la Fondation de France pour 3 000 €) | 103 000 € |

D – COMPTE DE RESULTAT 2021 DE L'ASSOCIATION

Les produits de l'exercice s'élèvent à :	2 223 802 €
Les charges liées à la gestion de l'Association s'élèvent à :	1 772 491 €
L'activité 2021 de l'Association dégage un bénéfice de :	451 311 €

Les produits de l'exercice sont en hausse de 45.5 % (à 1 527 881 € en 2020), ainsi que les charges en hausse de 4 % (à 1 704 074 € en 2020) par rapport à l'exercice précédent.

I – Les produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 965 086 € pour l'exercice 2021, contre 1 450 401 € pour 2020, soit une hausse de 35 % avec notamment :

- Les cotisations s'élèvent à 1 280 € pour 64 membres en 2021 (contre 1 240 € pour 60 membres sur 2020 et un sur 2021).
- Les cotisations avec contrepartie correspondent aux adhésions des membres de l'Espace Everest pour l'année 2021 avec 3 800 € pour 91 membres sur 2021 et 4 sur 2022.
- Les prestations de services s'élèvent à 69 965 € et correspondent d'une part à la participation des hôpitaux aux frais relatifs aux séjours pour le personnel hospitalier à hauteur de 64 390 € et d'autre part aux participations versées par les membres de l'Espace Everest aux activités individuelles proposées à Pringy pour 5 575 €.
- Le produit des activités annexes (location, vente de produits divers, refacturation) pour 2 711 € (contre 4 172 € en 2020) notamment lié à la refacturation :

- Pour 1 346 € de la quote-part de loyer pour le logement du personnel (à compter de fin novembre 2021) ;
 - Pour 1 322 € de la quote-part 2020 et 2021 des frais de gestion du logiciel comptable mis en place en novembre 2020.
- Les subventions d'exploitation pour 111 210 € qui correspondent à des subventions de fonctionnement perçues/attribuées en 2021, avec notamment pour 2021, deux subventions de 30 000 € du Département de Haute-Savoie et de l'Agence Régionale de Santé de la Haute-Savoie pour couvrir les frais des séjours pour le personnel hospitalier, ainsi que 150 000 € attribués par la CAF de Haute-Savoie pour 2021-2022-2023 (100 000 € ont été neutralisés en produits constatés d'avance concernant les années 2022 et 2023).
- Le produit des collectes de dons qui atteint cette année 1 035 587 € contre 1 044 644 € en 2020 (soit une baisse de 9 057 € soit -1 %) avec :
 - Les dons des particuliers qui s'élèvent à 326 743 € (contre 314 051 € en 2020) soit une hausse de 4 % ;
 - Les dons en provenance des partenaires et entreprises s'élèvent à 708 844 € (contre 730 593 € en 2020) soit une baisse de -3 %.
- Le produit **net** des legs qui atteint au 31 décembre 2021, 722 312 € (contre 349 090 € en 2020) soit une hausse de 107 %. Conformément aux précisions communiquées par le Conseil National de la Comptabilité (Cf. Règles et méthodes comptables) ce montant tient compte :
 - Des produits :
 - Les produits perçus d'assurance-vie 94 229 €
 - Les produits des legs ou donations pour leur valeur estimée lors de leur acceptation 911 622 €
 - Le prix de cession des biens reçus en legs 642 083 €
 - Les produits de reprise de provision pour dépréciation des biens reçus en legs ;
 - L'utilisation des fonds reportés relatif aux legs et donations 367 599 €
 - Des charges :
 - La valeur comptable de cession des biens reçus par legs et donations 666 714 €
 - Les dotations aux provisions pour dépréciation des legs et donations 26 000 €
 - Le report des legs et donations acceptés en fonds reportés 600 506 €
- L'utilisation des fonds dédiés s'élève à 15 000 € et correspondent aux contributions de la Fondation Caisse d'Épargne pour le financement du projet de Jardin Botanique à Chamonix.

II – Les charges d'exploitation de l'exercice

Les charges d'exploitation de l'exercice 2021 représentent 1 771 064 € contre 1 507 507 € en 2020, soit une hausse de 263 557 € (17 %).

Elles comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 762 463 € en 2021 contre 642 708 € en 2020 soit une hausse de 119 755 € liée notamment aux éléments suivants :
 - Les frais relatifs aux intervenants (activités montagne, yoga, massages, psychologues) en hausse de +53 k€, avec une suspension moindre sur 2021 des activités sur Chamonix et Pringy, essentiellement liés aux activités des séjours à Chamonix +25.3 k€ (à 52 k€

- contre 26.9 k€), aux séjours destinés aux personnels hospitalier pour +15.4 k€ (à 26.5 k€ contre 11 k€) et de Pringy +12.3 k€ (à 22.6 k€, contre 10.2 k€) ;
- Le poste " achat non stockés " qui correspond aux frais liés à la consommation électrique, gaz et eau est en hausse de +11 k€ avec une hausse globale du coût pour la consommation électrique de Chamonix (+5.1 k€) de Pringy (+1.4 k€) ainsi que de la consommation en gaz (+3 k€) par rapport à 2020 ;
 - Les postes locations et charges locatives sont en hausse de +2.9 k€ notamment avec la signature d'un bail pour un appartement à Chamonix à destination du personnel à compter de novembre 2021 (loyer 1 865 € / mois) ;
 - Le poste entretien et réparation est en hausse, +6.5 k€, par rapport à 2020, avec une hausse du coût des entretiens et réparations (+1.4 k€) des charges d'entretien des locaux de Pringy (+1.7 k€), ainsi que du coût de maintenance du site internet pour la mise en conformité des protocoles de sécurité des données personnelles ;
 - Le poste assurance est en hausse de +0.9 k€, avec principalement la prime d'assurance du bâtiment de Chamonix ;
 - Le poste honoraire est en hausse +23.3 k€, notamment lié aux honoraires juridiques pour le litige aux Prud'hommes (18.8 k€) ainsi que des honoraires des photographes, +6.2 k€ compte tenu de la hausse du nombre des stages/séjours sur 2021 ;
 - Le poste publicité, communication, cadeaux est en hausse de +6.2 k€ notamment du fait de la distribution de bonnets « A Chacun Son Everest » sur les séjours pour 11 k€ ;
 - Le poste transports pour les séjours est en hausse +6.4 k€, suite à l'augmentation des séjours sur 2021 ;
 - Les frais de déplacements sont en hausse de +10 k€, notamment lié aux frais de déplacements des administrateurs dans le cadre du suivi des legs +4 k€ (à 8.3 k€ contre 4.1 k€ en 2020), ces dépenses sont abandonnées au profit de l'association, ainsi qu'au déménagement du local d'archive déplacé d'Annecy à Sallanches (4 k€) ;
 - Les frais de télécommunication sont en baisse -1.5 k€ ;
- Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés à 83 519 € contre 52 895 € en 2020, soit une hausse globale de +30.6 k€ avec une hausse significative de la taxe sur les salaires (+26.5 k€), lié en particulier à la résolution du litige au Prud'hommes (Cf. infra).
 - Les salaires et traitements pour 707 833 € en 2021 contre 498 986 € en 2020, soit une hausse globale de 208.8 k€. Cette hausse s'explique principalement par l'application de la décision de la cour d'appel de Chambéry du 18/03/2021, l'association a été condamnée en seconde instance sur le litige avec Mme Labaye à payer une indemnité d'éviction de 150 500 € bruts ainsi qu'une indemnité d'éviction de 3 500 € par mois jusqu'à la réintégration effective de Mme Labaye.
 - Les charges sociales pour 138 645 € en 2021 contre 148 819 € en 2020, soit une baisse de -7 k€, cette baisse se traduit par les aides mises en place par l'état et dont a bénéficié l'association auprès des URSSAF comme les réductions de charges patronales pour 67.5 k€ ou les exonérations de charges pour 85.7 k€.
 - Les dotations aux amortissements s'établissent pour 2021 à 70 767 € contre 62 342 € en 2020 soit une hausse de +8.4 k€.
 - Le compte de reports en fonds dédiés prévu par le règlement ANC 2018-06 fait apparaître un solde de 1 641 € sur 2021, avec le reliquat de dons dédiés aux enfants qui n'a pas été consommé sur la période, pour mémoire en 2020 ce compte présentait un solde de 100 700 € avec un reliquat de dons dédiés aux enfants pour 85 700 € ainsi que la contribution financière de 15 000 € de la Fondation Caisse d'Epargne pour le financement du projet de Jardin Botanique à Chamonix.

Le résultat d'exploitation est positif de 194 022 € (contre -57 105 € en 2020, soit une amélioration de 251 k€).

III – Le résultat financier

Le résultat financier est positif avec un bénéfice de 3 682 € sur 2021 (contre 27 699 € sur 2020), il correspond essentiellement aux intérêts courus de placements et aux intérêts des comptes rémunérés.

IV – Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève cette année à 254 880 €, contre -145 168 € en 2020. Il correspond principalement à la reprise de la provision pour risques et charges ajustée en 2020 pour 219 877 € relative au litige aux Prud'hommes.

La quote-part de subvention publique d'équipement virée au résultat pour 2021 s'élève quant à elle à 34 857 €.

V – Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices pour l'année 2021 s'élève à 1 273 €, il est calculé sur les produits financiers, encaissés dans le courant de l'année, liés aux dividendes et aux placements de trésorerie, ainsi que forfaitairement sur les parts de SCPI acquises en 2018.

E – AUTRES INFORMATIONS POSTERIEURES A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'élément significatif postérieur à la clôture.

F – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, confirmée par lettre du 26 octobre 2018, pour l'investissement en agencement et équipement du local situé à Pringy, stipule en article 7, que les équipements subventionnés ne restent pas la propriété de l'association pendant la durée de leurs amortissements.

G – LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, l'association est impliquée dans un certain nombre de litiges significatifs. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à notre meilleure estimation du risque. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

À la connaissance de l'association, il n'existe pas d'autre litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de l'association, autres que ceux décrits ci-dessous.

Les procédures décrites ci-après constituent un état des lieux à la date de la réunion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Litige legs M. Le Floch :

Monsieur Maurice LE FLOCH a établi un testament le 19 février 2014 instituant pour légataire à titre universel, entre autres, l'association A Chacun Son Everest d'un bien situé à TRESSERVE (73100). Une contestation de la qualité d'un héritier a été établie au décès de M. Le Floch. Les biens concernés ne sont donc pas cédés dans l'attente du dénouement du litige. Le legs n'apparaît donc pas dans les comptes de l'association au 31 décembre 2021.

A ce jour, l'association supporte des honoraires de défense dans le cadre de ce dossier.

Litige legs Mme Dhénin :

Par testament olographe en date du 17 juillet 2014, Madame Suzanne DHENIN a légué à titre universel à l'association A Chacun Son Everest par révocation des anciens testaments 20% de son patrimoine.

Le notaire refuse de constater la saisine du fait d'une interprétation ambiguë dans la rédaction du testament. Le CRIDON a été saisi le 5 octobre 2020 afin de statuer sur la réalisation du legs. Sur conclusions du CRIDON, l'association a décidé de désigner le service du Domaine pour vacance successorale en tant que curateur pour délivrer le legs.

La succession a été reprise par un notaire, une recherche d'héritiers est en cours.

Litige Mme Labaye :

Mme Labaye a été licenciée pour faute grave en date du 14/08/2017. Elle a saisi le Conseil de Prud'Hommes de Bonneville afin de dénoncer le licenciement.

Une provision de 43 000 € a été constituée en 2017.

Le 04/11/2019, le Conseil de Prud'Hommes de Bonneville a considéré le licenciement sans cause réelle et sérieuse et ordonné le paiement d'indemnités de préavis et de congés payés ainsi que la réintégration de Mme Labaye avec rappel de salaires à compter du licenciement.

Le 20/11/2019, face notamment à l'incohérence de la décision (paiement d'indemnités de licenciement et réintégration assorti du rappel des salaires), l'association a fait appel de la décision devant la Cour d'Appel de la chambre sociale de Chambéry.

Le 18 mars 2021, la cour d'appel de Chambéry a condamné l'association pour nullité du licenciement :

- à la réintégration de Mme Labaye ;
- au paiement d'une indemnité d'éviction de 150 500 € ;
- au paiement d'une indemnité d'éviction de 3 500 € par mois jusqu'à la réintégration effective de Mme Labaye ;
- au versement de 3 000 € au titre du préjudice de harcèlement moral ;
- au versement de 2 000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Compte tenu de ces éléments la provision a été portée à 219 877 € e, 2020.

L'indemnité d'éviction lié au rappel des salaires a été versé en avril 2021 et Mme Labaye a été réintégrée le 19 mai 2021.

La provision a été reprise pour consommation en intégralité.

L'association a formé un pourvoi en Cour de Cassation en septembre 2021.

H – AFFECTATION DU RESULTAT ET DES RESERVES

Les comptes 2021 de l'association faisant ressortir un bénéfice de 451 310.74 €, l'affectation sera proposée à l'assemblée générale de la manière suivante :

- Affectation en report à nouveau débiteur de 451 310.74 € ramenant le solde après opération à un montant de -196 591.33 €.

I – PERSPECTIVES 2022

L'activité 2022, portera de manière prévisionnelle, sur 6 stages pour enfants et adolescents ainsi que 23 séjours destinés aux femmes.

L'année 2022 sera marquée par la réfection du mur d'enceinte de la propriété, un projet de construction d'un local de stockage annexé au bâtiment ainsi qu'une extension du 2^{ème} étage de Chamonix sont à l'étude.

J – ACTIVITES de la SCI « A Chacun son Everest ! »



Faits caractéristiques de l'exercice :

- Le 17 août 2020, des travaux de remplacement de l'habillage de la cabine d'ascenseur et la création d'un local à vélo à l'Arc de Jade à Annecy-le-Vieux ont été votés en Assemblée Générale, les appels de fonds ont été réalisés sur le premier semestre 2021. Les travaux n'étaient pas réalisés à la date de cession ;
- Le 16 juin 2021, les bureaux détenus par la SCI dans l'immeuble de l'Arc de Jade à Annecy-le-Vieux, ont été cédés à la société SYLGARTO, le prix de vente a été fixé à 320 625 € ;
- L'association A Chacun Son Everest bénéficiait, à titre gracieux, d'un local d'archives à Annecy-le-Vieux. Le propriétaire des locaux ayant décidé de réutiliser cet espace, les archives ont dû être déplacées. Un bail commercial a été signé le 12 juillet 2021 pour un bâtiment situé à Sallanches (74) ;
- Réparations et réfections effectuées à Chamonix (remplacement des régulateurs de chauffage pour Chamonix, remplacement d'un servomoteur pour le circuit de traitement d'air de la salle d'escalade).

Au cours de l'année 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 219 124 €, contre 236 871 € en 2020. Ce montant est généré exclusivement par les locations des biens à Chamonix et la location des bureaux de l'Arc de Jade à Annecy-le-Vieux.

BILAN 2021 DE LA SCI

Le total du bilan s'élève à 2 692 577 €.

L'actif immobilisé net s'établit au 31 décembre 2021 à 2 101 199 € contre 2 693 273 € en 2020.

Au cours de l'année 2021, la SCI a investi dans les éléments suivants pour un montant total de 1 896 € :

Agencement – Annecy-le-Vieux	1 896 €
• Appel de fonds pour les travaux d'un local à vélo et habillage de l'ascenseur : 1 896 euros	

La cession des bureaux de l'Arc de Jade a généré la sortie d'actifs bruts suivants :

- Terrain de l'Arc de Jade : 66 807 euros ;
- Bureaux de l'Arc de Jade : 170 477 euros ;
- Agencements de l'Arc de Jade : 104 574 euros.

Les dotations de l'année se sont élevées à 130 688 €.

L'actif circulant s'élève à 384 903 € en 2021 (contre 337 018 € en 2020) dont 202 600 € de valeurs mobilières de placement et 180 734 € de disponibilités bancaires.

Les autres créances pour 702 € représentent essentiellement de la TVA sur factures non parvenues pour 314 € et un crédit de TVA à reporter pour 278 €.

Les capitaux propres représentent 396 816 € en 2021, contre 289 492 € en 2020, avec :

- L'affectation en report à nouveau débiteur de la perte 2020 pour -12 747 € ;
- La prise en compte d'un bénéfice avant affectation de 49 244 € pour 2021 ;
- Des subventions d'investissement pour 14 303 € (reprise de quote-part de subvention d'investissement pour 1 498 € en 2021) ;
- et des provisions réglementées pour 662 864 € (dotation aux amortissements dérogatoires pour 59 578 € en 2021).

Les dettes s'élèvent pour l'exercice 2021 à 2 295 761 € contre 2 740 799 € en 2020.

Elles correspondent principalement :

- à l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un solde de 688 399 € (hors intérêts courus pour 1 397 €) relatif à l'achat des locaux de Chamonix loué à l'association " A Chacun son Everest ! ", en novembre 2010 ;
- aux avances en trésorerie effectuées par l'association pour une valeur de 1 579 039 € (contre 1 947 039 € en 2020), soit une variation nette de 368 000 € correspondant aux remboursements effectués par la SCI dans le courant 2021 ;
- des dépôts reçus sur les locations de Chamonix pour 22 000 € ;
- aux comptes fournisseurs non réglés pour 3 043 €, ainsi que 1 884 € de factures non parvenues.

RESULTAT 2021 DE LA SCI

Le résultat 2021 est bénéficiaire à hauteur de 49 244 €, contre -12 747 € en 2020.

Le résultat d'exploitation s'élève à 63 179 € en 2021 contre 65 322 € en 2020 (en baisse de 8 %), avec notamment :

- Un chiffre d'affaire de 219 124 € (contre 236 871 € en 2020), en baisse de 17 747 € par rapport à l'année précédente avec la cessation des loyers en provenance des bureaux de l'Arc de Jade cédés en juin 2021 (cf Faits marquants de la SCI) ;
- Des charges d'exploitation pour 158 011 € en 2021 contre 171 817 € en 2020, soit une diminution de 13 806 €.

Les principales charges sont les suivantes :

- Le loyer du nouveau local d'archive (cf Faits marquants de la SCI), situé à Sallanches, pour 2 340 € ;
- La quote-part de frais relative au logiciel de comptabilité CEGID en SAAS refacturé par l'association A Chacun Son Everest pour 740 € ;
- Les charges de copropriété des bureaux d'Annecy-le-Vieux pour 1 165 € (contre 2 031 € en 2020) ;
- L'entretien et la réparation des structures pour 5 253 € contre 3 634 € (en hausse de 1 619 € par rapport à 2020), lié essentiellement :
 - Au remplacement de pièces en chaufferie pour Chamonix (régulateur de chauffage, détecteur de gaz, disconnecteur et servomoteur pour la centrale de traitement d'air) pour 4 084 € ;
 - A la réparation de l'ascenseur de Chamonix pour 722 € ;
 - Aux travaux de plomberie à Chamonix pour 447 € ;
- les charges de maintenance pour 5 593 € (contre 8 197 € en 2020) ;
- les assurances pour 244 € (contre 225 € en 2020) ;
- les honoraires pour 2 223 € dont 1 585 € concernant les missions de l'expert-comptable ;
- les taxes foncières pour 9 052 €, en hausse de 167 € par rapport à 2020 (8 885 €) ;
- la dotation aux amortissements liée aux bâtiments et agencements pour 130 688 €, contre 145 479 € en 2020 (en baisse de 14 791 € par rapport à 2020).

Le résultat financier ressort à -18 447 € pour l'exercice 2021, contre -20 289 € en 2020 soit une hausse de 1 842 € par rapport à 2020, liée principalement à la baisse des charges d'intérêts (21 076 € sur 2021 contre 22 895 € en 2020) et une hausse des revenus de VMP, 2 623 € en 2021 contre 2 600 € en 2020, provenant des parts sociales Caisse Epargne acquises en février 2018.

Le résultat exceptionnel est de 4 513 € (contre - 57 780 € en 2020) et comprend notamment :

- La plus-value de cession dégagée sur la vente des bureaux de l'Arc de Jade pour 62 593 € (avec une valeur de cession de 320 625 € et une valeur nette comptable de 258 032 €) ;
- des amortissements dérogatoires qui correspondent à l'écart constaté entre l'amortissement technique et l'amortissement financier pour 59 578 € ;
- la reprise de quote-part de subvention d'investissement portée au résultat pour 1 498 €.

A CHACUN SON EVEREST

703, rue Joseph Vallot

74400 – CHAMONIX MONT BLANC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

S.A.R.L AU CAPITAL DE 1 00 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARISIENNE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
R.C.S. PARIS B 572 078 491

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A CHACUN SON EVEREST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intitulé « Changement de présentation du compte de résultat » de l'annexe qui expose le changement de présentation comptable relatif à l'application des nouvelles dispositions ANC 2018-06 aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Notre attention a notamment porté sur l'application du règlement ANC 2018.06 en ce qui concerne :

- La présentation de l'annexe
- Le traitement des legs et fonds dédiés
- Le traitement des subventions

Comme mentionné ci-avant, la note « Changement de présentation du compte de résultat » de l'annexe expose le changement de présentation de la ligne « legs » du compte de résultat résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'obligation réglementaire de mise en application de ces nouvelles normes comptables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application de la réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le

MBM CONSEIL

Signé électroniquement le 24/05/2022 par
Bruno Fourrier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BF', followed by a horizontal line extending to the right.

Bruno FOURRIER
Commissaire aux Comptes

A CHACUN SON EVEREST

703, rue Joseph Vallot

74400 – CHAMONIX MONT BLANC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2021

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association A CHACUN SON EVEREST, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Remboursement de frais aux administrateurs

- 140 € remboursés à M. Remise dans le cadre de ses déplacements en tant que Trésorier de l'Association ;
- 1 324 € remboursé à M. Lafay au titre de dépenses engagées dans le cadre du suivi des legs.
- 341 € remboursé à M. Cordier au titre de dépenses engagées pour assister aux Conseils d'administration.

Abandon de frais par des administrateurs

Votre association a reçu au titre d'abandon de frais :

- 5 668 € abandonnés par M. Lafay dans le cadre de sa mission relative à la gestion des legs ;
- 1 378 € abandonnés par M. Cordier dans le cadre de sa mission relative à la gestion des legs ;

Ces montants ont donné lieu à l'établissement d'un reçu de don en nature remis aux intéressés.

Bail de la SCI du 8 septembre

- Administrateur concerné : Pierre Remise, gérant et associé majoritaire de la SCI du 8 septembre.
- Objet : location du bureau de Chavanol.
- Montant annuel comptabilisé dans les charges de l'association en 2021 : 9 299 €.

Fait à Paris, le

MBM CONSEIL

Signé électroniquement le 24/05/2022 par
Bruno Fourrier



Bruno FOURRIER
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS 2021

§

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	35 124	35 124		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	350 750	91 703	259 047	276 584
Installations techniques, matériel et outillages industriels	60 792	45 467	15 325	16 360
Autres immobilisations corporelles	795 751	529 944	265 807	133 593
Immobilisations corporelles en cours	1 980		1 980	106 016
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				8 562
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	937 293	26 000	911 293	587 496
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 599 029		1 599 029	1 967 029
Autres titres immobilisés	1 221 180		1 221 180	1 221 180
Prêts				
Autres immobilisations financières	34 223		34 223	30 863
TOTAL I	5 036 121	728 238	4 307 884	4 347 682
Comptes de liaison				
Actif circulant	II			
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 764		4 764	3 442
Créances reçues par legs ou donations	133 527		133 527	250 417
Autres	133 826		133 826	13 420
Valeurs mobilières de placement	402 293		402 293	400 493
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 863 407		1 863 407	1 264 979
Charges constatées d'avance	28 195		28 195	36 100
TOTAL III	2 566 012		2 566 012	1 968 850
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	7 602 134	728 238	6 873 896	6 316 532

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	111 697	111 697
Fonds propres complémentaires	45 756	45 756
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 191 175	5 191 175
Autres réserves		
Report à nouveau	-647 902	-471 710
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Excédent ou déficit de l'exercice	451 311	-176 192
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
	Situation nette	5 152 036
		4 700 725
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	273 635	260 829
Provisions règlementées		
	TOTAL I	5 425 670
		4 961 554
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 070 820	837 913
Fonds dédiés	87 341	100 700
	TOTAL III	1 158 161
		938 613
Provisions		
Provisions pour risques		219 877
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	219 877
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 549	54 567
Dettes des legs ou donations		150
Dettes fiscales et sociales	133 266	141 771
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	250	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	103 000	
	TOTAL V	290 064
		196 488
Écarts de conversion passif	VI	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 873 896
		6 316 532

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		
Cotisations	5 080	3 730
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	72 676	5 032
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics		
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales		
Subventions d'exploitation	111 210	31 010
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	326 743	314 051
Mécénats	708 844	730 593
Legs, donations et assurances-vie	722 312	349 090
Contributions financières		15 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 185	1 885
Utilisations des fonds dédiés	15 000	
Autres produits	36	11
	TOTAL I	1 965 086
		1 450 401
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	762 463	642 708
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	83 519	52 895
Salaires et traitements	707 833	498 986
Charges sociales	138 645	148 819
Dotations aux amortissements et dépréciations	70 767	62 342
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 641	100 700
Autres charges	6 197	1 057
	TOTAL II	1 771 064
		1 507 507
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	194 022
		-57 105

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2021	31/12/2020
Produits financiers		
Produits financiers de participation		272
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	274	
Autres intérêts et produits assimilés	3 208	3 879
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	200	23 747
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	3 682	27 898
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		200
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		200
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	3 682	27 698
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	197 704	-29 407
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	35 157	31 709
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	219 877	17 873
TOTAL V	255 034	49 582
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	154	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		194 750
TOTAL VI	154	194 750
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	254 880	-145 168
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 223 802	1 527 881
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 772 491	1 704 074
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)	451 311	-176 192
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	63 108	43 576
Prestations en nature	56 522	39 892
Bénévolat	43 253	25 691
TOTAL	162 883	109 159
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature	25 015	14 217
Mise à disposition gratuite de biens	38 654	29 358
Prestations en nature	55 960	39 892
Personnel bénévole	43 253	25 691
TOTAL	162 883	109 159

Présentation

A- Objet

L'association A Chacun Son Everest ! a été fondée le 18 novembre 1994, sur une idée du Docteur Christine JANIN, médecin, alpiniste (1ère Française à l'Everest / Octobre 1990) en collaboration avec le Docteur André BARUCHEL, Chef du service d'hématologie pédiatrique de l'Hôpital Saint Louis à Paris.

L'objectif de l'association est d'accompagner les enfants et les adolescents des services d'Oncohématologie Pédiatrique et éventuellement leurs familles, pour les aider à atteindre leur « sommet » et les soutenir dans la maladie.

Fort de son expérience reconnue, de sa volonté de se développer, de pérenniser son action et de répondre aux besoins de santé publique, l'association élargit son champ d'action en 2011 en ouvrant son activité aux femmes en rémission d'un cancer du sein et en créant à Chamonix la « Maison de l'après-cancer ».

Un lieu adapté pour faire bénéficier les enfants et les adolescents mais aussi d'autres publics atteints par le cancer de son expertise d'accompagnement psychologique et social afin de les aider à « guérir mieux ».

Dans une volonté de continuité des séjours dispensés à Chamonix, A Chacun Son Everest ! a créé en 2019 l'Espace Everest à Annecy/Pringy, centre ressource permettant d'accompagner les femmes et leurs proches pendant et après les traitements du cancer du sein.

B- Nos missions

LA MISSION : accompagner la phase de l'après-cancer

Parce que l'épreuve du cancer, la douleur et les inévitables peurs sont de vrais traumatismes, cette phase constitue une étape essentielle dans le processus de guérison.

Tout le sens de la mission d'A Chacun son Everest ! est là : aider les malades en rémission à trouver ce fameux second souffle, celui qui permet de surmonter l'épreuve de la maladie, de retrouver l'estime de soi, la confiance, l'envie de re-vivre différemment en s'appuyant sur le parallèle symbolique entre la difficulté de l'ascension d'un sommet et celle du chemin vers la guérison.

Site de Chamonix (74) Les séjours réparateurs proposés à Chamonix, entièrement pris en charge par l'association, sont encadrés par une équipe de professionnels et de bénévoles (soignants, coaches, animateurs pour les enfants, etc.), adaptés en fonction des participants (enfants ou femmes) et de leur handicap éventuel.

Séjours enfants

Les stages s'adressent aux enfants atteints de cancer ou leucémie en rémission, en cours de traitements, ou guéris.

La prise en charge psychologique, pendant ou après le traitement d'une maladie grave comme le cancer, est essentielle. Dans ce cadre, A Chacun Son Everest ! propose une approche novatrice pour aider l'enfant et son entourage à matérialiser l'idée de guérison et à redonner confiance au jeune malade.

Présentation suite

A Chacun Son Everest ! est ainsi devenu, pour les oncologues pédiatres, un partenaire majeur et une étape à part entière du chemin vers la guérison du corps et de l'esprit.

23 services d'onco-hématologie de toute la France nous confient leurs jeunes malades dans une véritable démarche d'accompagnement thérapeutique.

La semaine de stage à Chamonix est adaptée à chaque enfant en fonction de son âge (petits, adolescents, jeunes adultes), de la saison (randonnée, escalade, raquettes, chiens de traîneaux.), de l'évolution de la maladie et de la présence ou non de séquelles.

Séjours femmes

Les séjours s'adressent aux femmes en rémission d'un cancer du sein, à la fin de tout traitement lourd.

Ces séjours font partie intégrante du parcours de soin, ils sont l'occasion de proposer aux participantes un accompagnement global, psychologique et physique, dans un cadre unique, plein d'humanité, d'énergie et d'espoir, pour un nouvel élan de vie.

Site de Pringy (74)

L'Espace Everest situé à Pringy propose un accompagnement et une vraie parenthèse de vie pour une prise en charge à la fois physique et psychologique des femmes atteintes d'un cancer de sein.

Encadrées par une équipe de professionnels multidisciplinaire dans le domaine médical et paramédical, les activités proposées sont les suivantes :

Activités physiques : yoga, Qi Kong, activité physique adaptée (APA)...

Soutien psychologique : entretiens individuels avec une onco-psychologue, groupe de parole...

Soins de supports : nutrition, socio-esthétique, massages, réflexologie, ostéopathie, shiatsu, fasciathérapie...

Développement personnel et bien-être : atelier coaching, art-thérapie, méditation...

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 6 873 896 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 451 311 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de présentation du compte de résultat :

Suite aux précisions communiquées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) en application du règlement de l'ANC n°2018-06, la présentation des legs dans la rubrique « Legs, donations, et assurances-vie » dans les produits d'exploitation, par dérogation au principe de non compensation et reclassement des écritures de cession de l'exceptionnel vers l'exploitation, est présentée en net et le montant est détaillé sous la forme d'un tableau présenté dans l'annexe.

Par mesure de clarté, il a été décidé de modifier la présentation du comparatif pour l'exercice 2020 également. La différence porte sur les reports en fonds dédiés des biens destinés à être cédés pour un montant de 764 383 € (qui apparaissait en charges) qui ont été soustraits des 1 113 473 € figurant sur la rubrique legs, donations et assurances-vie de 2020, le net se présente donc pour 349 090 €.

La rubrique « Legs, donations, et assurances-vie » présente donc en net :

Les produits :

- Les produits perçus d'assurance-vie ;
- Les produits des legs ou donations pour leur valeur estimée lors de leur acceptation ;
- Le prix de cession des biens reçus en legs ;
- Les produits de reprise de provision pour dépréciation des biens reçus en legs ;
- L'utilisation des fonds reportés relatif aux legs et donations ;

Les charges :

- La valeur comptable de cession des biens reçus par legs et donations ;
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des legs et donations ;
- Le report des legs et donations acceptés en fonds reportés.

Faits caractéristiques

L'année 2021, comme 2020, a été fortement marquée par la pandémie de COVID, outre les 16 semaines de stages qui ont pu être maintenues à Chamonix pour 84 enfants atteints de cancer ou de leucémie et 120 femmes en rémission d'un cancer du sein, les faits marquants à signaler sur l'année 2021 sont les suivants :

1/ Pandémie COVID-19 et suspension des activités

L'association a dû suite aux décisions gouvernementales suspendre l'ensemble de ses activités prévues du mois de janvier au mois de mai 2021. Durant ces périodes, l'association a mis en action un plan de continuité de l'activité par le recours au chômage partiel intégral pour le personnel directement affecté aux activités suspendues (sur les sites de Chamonix et de Pringy).

2/ Séjours aux personnels hospitaliers

Confronté à la même problématique qu'en 2020, l'association a été contrainte de suspendre ses séjours durant le premier semestre 2021. Les hôpitaux de la région conscientes du bénéfice apporté par nos séjours aux soignants en 2020 ont souhaité renouveler l'opération afin de proposer des séjours réparateurs à la fois sur le plan physique et psychologique : activités sportives (randonnées, escalade et yoga), soutien psychologique via des entretiens et des groupes de parole, séances de méditation et de sophrologie aux personnels hospitaliers de Haute-Savoie et du service d'hématologie pédiatrique de l'Hôpital Robert Debré à Paris.

Ainsi, ce sont 15 séjours du 24/02 au 17/05/2021 qui ont été organisés pour 175soignants.

Les séjours ont entièrement été financés par des ressources propres au projet (subventions, dons, participations financières).

3/ Travaux d'insonorisation de la salle d'escalade

La fermeture de l'établissement a été propice à des travaux d'insonorisation de la salle d'escalade. En effet cette dernière était impactée d'une forte réverbération des sons du fait du volume de la salle et de ses parois rigides. Les travaux entrepris fin 2020 par la pose d'une isolation phonique sur son mur ouest, ont été complétés par la pose de coussins acoustiques suspendus au plafond.

4/ Le projet de jardin botanique

Pour mémoire, le projet est financé à hauteur de 50% par la Conseil Départemental de Haute-Savoie par décision du 9 décembre 2019, par le biais d'une subvention d'investissement de 50 000 €. Le projet est également soutenu par la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes via une convention de mécénat signée le 9/12/2019, par l'attribution de 15 000 €. Les travaux ont été finalisés au courant de l'été 2021 par la mise en place de l'éclairage et du système d'arrosage automatique.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Il n'existe pas d'évènement significatif entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes annuels.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 1 ans, |
| • Constructions | 20 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 5 à 20 ans, |
| • Mobilier | 5 ans, |
| • Autres | 5 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. (à détailler)

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Engagement hors bilan

La subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, confirmée par lettre du 26 octobre 2018, pour l'investissement en agencement et équipement du local situé à Pringy, stipule en article 7, que les équipements subventionnés ne restent pas la propriété de l'association pendant la durée de leurs amortissements.

Engagements de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice le montant de la dette actuarielle en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) s'élève à 97 529 €. La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2021
- Taux d'actualisation : 0,8 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Convention collective applicable : Sport
- Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) :
 - 65 ans pour la catégorie : Cadres
 - 65 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Progression de salaires : 2% Constant pour la catégorie des Cadres et non Cadres
- Taux de rotation : 1 % Constant pour la catégorie des Cadres et Non Cadres
- Taux de charges sociales patronales : 45 % pour la catégorie des Cadres et Non Cadres

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 1 158 161.33 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 2 562 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 16.88 €/heure correspond à un montant de 43 253 euros.

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite pour 119 629 euros.

- Dons en nature : 25 015 €
- Prestation en nature 56 522 €
- Mise à disposition gratuite de bien 38 092 €

Autres informations

Suivant le décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, relatif aux Commissaires aux Comptes (CAC), qui transpose la directive 2006/43/CE portant sur les honoraires de commissariat aux comptes ont été comptabilisés pour 8 880 €.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 124			
TOTAL	35 124			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui	350 750			
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	56 292		4 500	
- Générales, agencements et aménagements divers	420 261		1 845	
Matériel :				
- De transport	35 113		12 000	
- De bureau et informatique, mobilier	160 468		7 053	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	106 016		46 413	
Avances et acomptes	8 562			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	587 496		496 323	
TOTAL	1 724 958		568 134	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations	1 967 029			
- Titres immobilisés	1 221 180			
Prêts et autres immobilisations financières	30 863		3 560	
TOTAL	3 219 071		3 560	
TOTAL GENERAL	4 979 153		571 694	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			35 124	
TOTAL			35 124	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui			350 750	
- Gales, agencements et aménagements const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			60 792	
- Gales, agencements et aménagements divers	-158 221		580 327	
Matériel :				
- De transport			47 113	
- De bureau et informatique, mobilier	-791		168 311	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	150 449		1 980	
Avances et acomptes	8 562			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		146 526	937 293	
TOTAL		146 527	2 146 566	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations		368 000	1 599 029	
- Titres immobilisés			1 221 180	
Prêts et autres immobilisations financières		200	34 223	
TOTAL		368 200	2 854 431	
TOTAL GENERAL		514 727	5 036 121	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 124			35 124
TOTAL	35 124			35 124
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui	74 165	17 538		91 703
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	39 933	5 534		45 467
Installations générales, agencements et aménagements divers	333 767	28 949		362 716
Matériel de transport	16 191	8 309		24 500
Matériel de bureau et informatique, mobilier	132 291	10 437		142 728
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	596 347	70 767		667 114
TOTAL GÉNÉRAL	631 471	70 767		702 238

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises		Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GÉNÉRAL						
DOTATIONS NON VENTILÉES						
REPRISES NON VENTILÉES						
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ						

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 579 039	1 579 039	
Prêts			
Autres immobilisations financières	34 223		34 223
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	4 764	4 764	
Reçues sur legs ou donations	133 527	133 527	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	110 000	60 000	50 000
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	23 826	23 826	
Charges constatées d'avance	28 195	28 195	
	TOTAL	1 829 352	84 222

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	53 549	53 549		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	28 754	28 754		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	76 636	76 636		
Impôts sur les bénéfices	1 273	1 273		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	26 603	26 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	250	250		
Produits constatés d'avance	103 000	53 000	50 000	
	TOTAL	290 064	240 064	50 000

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des fonds propres 432-22 APG

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise <i>- dont générosité du public</i>	157 453				157 453
Fonds propres avec droit de reprise <i>- dont générosité du public</i>					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	5 191 175				5 191 175
<i>- dont générosité du public</i>					
Report à nouveau	-471 710	-176 192			-647 902
<i>- dont générosité du public</i>					
Excédent ou déficit de l'exercice <i>- dont générosité du public</i>	-176 192	176 192	451 311		451 311
Situation nette	4 700 725		451 311		5 152 036
<i>- dont générosité du public</i>					
Dotations consommables <i>- dont générosité du public</i>					
Subventions d'investissement	260 829		47 663	34 857	273 635
Provisions règlementées					
TOTAL	4 961 554		498 974	34 857	5 425 671
<i>- dont générosité du public</i>					

Tableau de mouvements des subventions d'investissement

Nature des subventions	Affectation	Montant à l'origine	Report au résultat de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
SUBVENTION CAF 2001		196 671	9 001	
SUBVENTION CAF 2007		77 500	3 875	19 375
SUBVENTION CG HAUTE SAVOIE 2014		46 146		
SUBVENTION REGION 2016		45 000	2 250	32 625
SUBVENTION CG HAUTE SAVOIE 2016		50 000	2 500	36 250
SUBVENTION REGION 2016		105 000	5 250	76 125
SUBVENTION REGION 2019		40 000	8 000	15 579
SUBVENTION C DPT HAUTE SAVOIE 2019		50 000	2 082	47 918
SUBVENTION REGION 2021	37 663		1 899	35 764
SUBVENTION REGION 2021	10 000			10 000
TOTAL	47 663	610 317	34 857	273 636

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges					
- litiges	219 877		219 877		
- amendes et pénalités					
Provisions pour risques					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL II		219 877		219 877
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		26 000			26 000
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations		200		200	
	Total III		200		26 000
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		220 077		26 000
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		26 000			
- financières			200		
- exceptionnelles			219 877		

Tableau de suivi des legs et donations

Legs et donations acceptés par le conseil d'administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
MME CHIGNOLA	30 000			4 000
M LE FLOCH	80 000			80 000
MME FOUICH	24 000	23 833		
M DAVAL	29 344			29 344
M JUBERT	73 530	78 695		
M PRIMERANO	90 000	40 025		90 000
MME BUISSON	456 950	107 479		350 970
MME COSSON	164 089	144 371		
MME DHENIN	52 000			52 000
MME CONSTANTIN		13 098		
MME JEAN				110 000
MME MERMOUD				293 766
MME ORTA		35 619		
MME PERON				192 740
M SCHWAM		198 964		
Total	999 913	642 083		1 202 820

Legs M Le Floch

M. Maurice Le Floch a établi un testament le 19 février 2014 instituant pour légataire à titre universel, entre autres, l'association A Chacun son Everest d'un bien situé à TRESSERVE (73100). Une contestation de la qualité d'un héritier a été établie au décès de M. Le Floch. Les biens concernés ne sont donc pas cédés dans l'attente du dénouement du litige. Le legs n'apparaît donc pas dans les comptes de l'association au 31 décembre 2021.

Legs Mme Dhénin

Par testament olographe en date du 17 juillet 2014, Mme Suzanne DHENIN a légué à titre universel à l'association A Chacun son Everest par révocation des anciens testaments 20% de son patrimoine. Le notaire refuse de constater la saisine du fait d'une interprétation ambiguë dans la rédaction du testament. Le CRIDON a été saisi le 5 octobre 2020 afin de statuer sur la réalisation du legs. Sur conclusions du CRIDON, l'association a décidé de désigner le service du Domaine pour vacance successorale en tant que curateur pour délivrer le legs.

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	94 229
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	911 622
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	642 083
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	367 599
TOTAL	2 015 533

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	666 714
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	26 000
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	600 506
TOTAL	1 293 220

SOLDE DE LA RUBRIQUE	722 313
-----------------------------	----------------

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 220	21 207
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	58 930	71 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	89 151	92 324

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients, usagers et comptes rattachés		3 442
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	23 826	13 420
Valeurs mobilières de placement	2 293	693
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	5	5
TOTAL	26 124	17 560

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2021	31/12/2020
Produits :	- D'exploitation	103 000	
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		103 000	

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2021	31/12/2020
Charges :	- D'exploitation	28 195	36 100
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		28 195	36 100

Contributions volontaires en nature

	Répartition par nature de charge	
	31/12/2021 Débit	31/12/2020 Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)		
SECOURS EN NATURE	25 015	14 217
TOTAL	25 015	14 217
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)		
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	38 654	29 359
TOTAL	38 654	29 359
862 - Prestation		
PRESTATIONS	55 960	39 892
TOTAL	55 960	39 892
864 - Personnel bénévole		
PERSONNELS BENEVOLES	43 253	25 691
TOTAL	43 253	25 691
TOTAL GENERAL	162 882	109 159

	Répartition par nature de ressources	
	31/12/2021 Crédit	31/12/2020 Crédit
870 - Dons en nature		
DONS EN NATURE	63 107	43 576
TOTAL	63 107	43 576
871 - Prestation en nature		
PRESTATIONS EN NATURE	56 522	39 892
TOTAL	56 522	39 892
875 - Bénévolat		
BENEVOLAT	43 253	25 691
TOTAL	43 253	25 691
TOTAL GENERAL	162 882	109 159

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Montant	Variation
	31/12/2021	31/12/2020		%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	35 157.00	31 709.00	3 448.00	+10.87
77700000 SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT	34 857.00	31 709.00	3 148.00	9.93
77800000 DONS	300.00		300.00	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	219 877.00	17 873.00	202 004.00	+1 000.00
78700000 REPR. PROV.DEPREC. PROD. EXCEP.	219 877.00	17 873.00	202 004.00	+1 000.00
TOTAL DES PRODUITS	255 034.00	49 582.00	205 542.00	414.37
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	154.20		154.20	-
67120000 PENALITES ET AMENDES FISCALES	154.20		154.20	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		194 750.00	-194 750.00	-100.00
68700000 DOT.AMORT.PROV.CHR.EXCEP.		194 750.00	-194 750.00	-100.00
TOTAL DES CHARGES	154.20	194 750.00	-194 595.80	-99.92
RESULTAT EXCEPTIONNEL	254 879.80	-145 168.00	400 137.00	-275.64

Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	Q. P. Détenue	Val. brute	Titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette	Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)						
SCI A CHACUN SON EVEREST	20 000	99.95	19 990		1 579 039	219 124
703 Rue Joseph Vallot 74400 CHAMONIX MT BLANC	396 816		19 990		22 000	49 244

Dénomination	Capital	Q. P. Détenue	Val. brute	Titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette	Titres	Cautions	Résultat
PARTICIPATIONS (10 à 50%)						

Dénomination	Capital	Q. P. Détenue	Val. brute	Titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Divid. encaiss	Val. nette	Titres	Cautions	Résultat
AUTRES TITRES						



COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2021

§

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2021

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en euros)	TOTAL	2021 <i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	2020 <i>Dont générosité du public</i>
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 759 179,36	1 759 179,36	1 394 974,10	1 394 974,10
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 280,00	1 280,00	1 240,00	1 240,00
1.2 Dons, legs et mécénat	1 757 899,36	1 757 899,36	1 393 734,10	1 393 734,10
Dons manuels	326 743,10	326 743,10	314 050,68	314 050,68
Legs, donations et assurances-vie	722 312,30	722 312,30	349 089,99	349 089,99
Mécénat	708 843,96	708 843,96	730 593,43	730 593,43
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	83 478,68		28 568,65	
2.1 Cotisation avec contrepartie	3 800,00		2 490,00	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie			15 000,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	79 678,68		11 078,65	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	146 067,00		62 719,00	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	220 077,00		41 620,17	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	15 000,00	-		
TOTAL PRODUITS	2 223 802,04	1 759 179,36	1 527 881,92	1 394 974,10
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 471 575,36	1 009 984,34	1 130 787,50	1 092 421,64
1.1 Réalisées en France	1 471 575,36	1 009 984,34	1 130 787,50	1 092 421,64
- Actions réalisées par l'organisme	1 471 575,36	1 009 984,34	1 130 787,50	1 092 421,64
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à				
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	146 035,03	145 921,54	153 554,84	153 554,84
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	99 164,15	99 085,22	109 969,44	109 969,44
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	46 870,88	46 836,32	43 585,40	43 585,40
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	151 967,41	150 522,24	122 664,48	63 297,16
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	194 750,00	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 273,00		1 617,00	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 640,50	1 640,50	100 700,46	85 700,46
TOTAL CHARGES	1 772 491,30	1 308 068,62	1 704 074,28	1 394 974,10
EXCEDENT OU DEFICIT	451 310,74	451 110,74	- 176 192,36	-

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2021

B - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	2021 <i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	2020 <i>Dont générosité du public</i>
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	162 882,63	162 882,63	108 563,27	108 563,27
Bénévolat	43 253,00	43 253,00	25 691,00	25 691,00
Prestations en nature	56 522,00	56 522,00	39 892,08	39 892,08
Dons en nature	63 107,63	63 107,63	42 980,19	42 980,19
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
3 - CONCOURS PUBLIC EN NATURE	-		-	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS	162 882,63	162 882,63	108 563,27	108 563,27
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	162 882,63	162 882,63	108 563,27	108 563,27
Réalisées en France	162 882,63	162 882,63	108 563,27	108 563,27
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	162 882,63	162 882,63	108 563,27	108 563,27

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL GENERAL
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes	Par l'organisme	Versement à d'autres organismes							
Achats de marchandises											- €
Variation de stock											- €
Autres achats et charges externes	661 934,87 €				11 830,27 €	3 630,70 €	85 066,76 €				762 462,60 €
Aides financières											- €
Impôts, taxes et versement assimilés	65 837,89 €				7 540,82 €	3 488,69 €	6 651,58 €				83 518,98 €
Salaires et traitements	554 697,17 €				65 231,73 €	34 841,61 €	53 062,52 €				707 833,03 €
Charges sociales	118 338,88 €				8 483,18 €	4 909,88 €	6 913,32 €				138 645,26 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	70 766,55 €				- €	- €	- €				70 766,55 €
Dotations aux provisions											- €
Reports en fonds dédiés									1 640,50 €		1 640,50 €
Autre charges	- €				6 078,15 €	- €	119,03 €				6 197,18 €
Charges financières					- €	- €	- €				- €
Charges exceptionnelles	- €						154,20 €				154,20 €
Participations des salariés aux résultats											- €
Impôts sur les bénéfices								1 273,00 €			1 273,00 €
TOTAL GENERAL	1 471 575,36 €	- €	- €	- €	99 164,15 €	46 870,88 €	151 967,41 €	- €	1 273,00 €	1 640,50 €	1 772 491,30 €
Charges s/ legs (dot. et reports)	666 714,36 €							26 000,00 €		600 506,37 €	1 293 220,73 €
											3 065 712,03 €

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL GENERAL
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	25 015,28 €				25 015,28 €
Mise à disposition gratuites de biens	38 092,35 €				38 092,35 €
Prestations de services	56 522,00 €				56 522,00 €
Personnel bénévole	43 253,00 €				43 253,00 €
TOTAL GENERAL	162 882,63 €	- €	- €	- €	162 882,63 €



ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

§

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et son tableau de rapprochement au compte de résultat sont élaborés en application du règlement de l'ANC 2018-06, ils sont élaborés sur la base des comptes sociaux 2021.

A - Principes de ventilation des charges

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement

Une répartition analytique des charges directes (guides, photographes, etc.) est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition, cette dernière est revue d'une année sur l'autre en fonction du développement de l'association. La clé de répartition relative aux stages enfants et séjour femmes pour les charges indirectes a été calculée ainsi :

Nombre de stages/séjours 2021 : 16

Nombre de stages enfants en 2021 : 6 sur 16 soit 37.5% des charges indirectes

Nombre de séjours femmes en 2021 : 10 sur 16 soit 62.5% des charges indirectes

Missions sociales

Les missions sociales représentent :

- les activités d'accompagnement global, physique et psychologique qui constituent l'objet de l'association « A Chacun son Everest ! », à savoir :
 - l'aide apportée aux enfants atteints de cancer ou de leucémie ;
 - l'aide apportée aux femmes en rémission d'un cancer du sein.
 - Au travers notamment des activités suivantes :*
 - Activités physiques :** randonnée, escalade, yoga, qi gong
 - Soutien psychologique :** groupes de parole, coaching
 - Soins de support :** massages, naturopathie, soins esthétiques, relaxation
 - Soins d'hydrothérapie** aux Thermes de Saint-Gervais
 - Diététique :** conseils diététiques et repas équilibrés
- l'aide apportée aux femmes dans le cadre de la structure Espace Everest à Pringy.
 - Au travers notamment des activités suivantes :*
 - Activités physiques :** yoga, qi gong, activité physique adaptée
 - Soutien psychologique :** entretiens individuels, méditation, atelier de coaching, atelier nutrition, sophrologie, art thérapie
 - Soins de support :** massages, socio-esthétique, fasciathérapie, réflexologie, ostéopathie, shiatsu, dien chan, pause sonore

- les projets temporaires, avec sur l'année 2020 la mise en place de séjours à destination du personnel soignant de la région Haute-Savoie.

Au travers notamment des activités suivantes :

Activités physiques : randonnée, escalade, yoga, qi gong

Soutien psychologique : entretiens psychologiques, groupes de parole, coaching

Soins de support : massages, naturopathie, soins esthétiques, relaxation

- les frais de communication liés aux stages, publications, newsletters, journaux adressés aux enfants, parents et femmes des séjours.
- les activités de suivi des séjours (escalade, yoga), les soirées d'échanges.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds sont composés :

- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc. ;
- d'autre part, des frais de recherche des autres fonds privés, soit les frais liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat, de parrainage, etc.

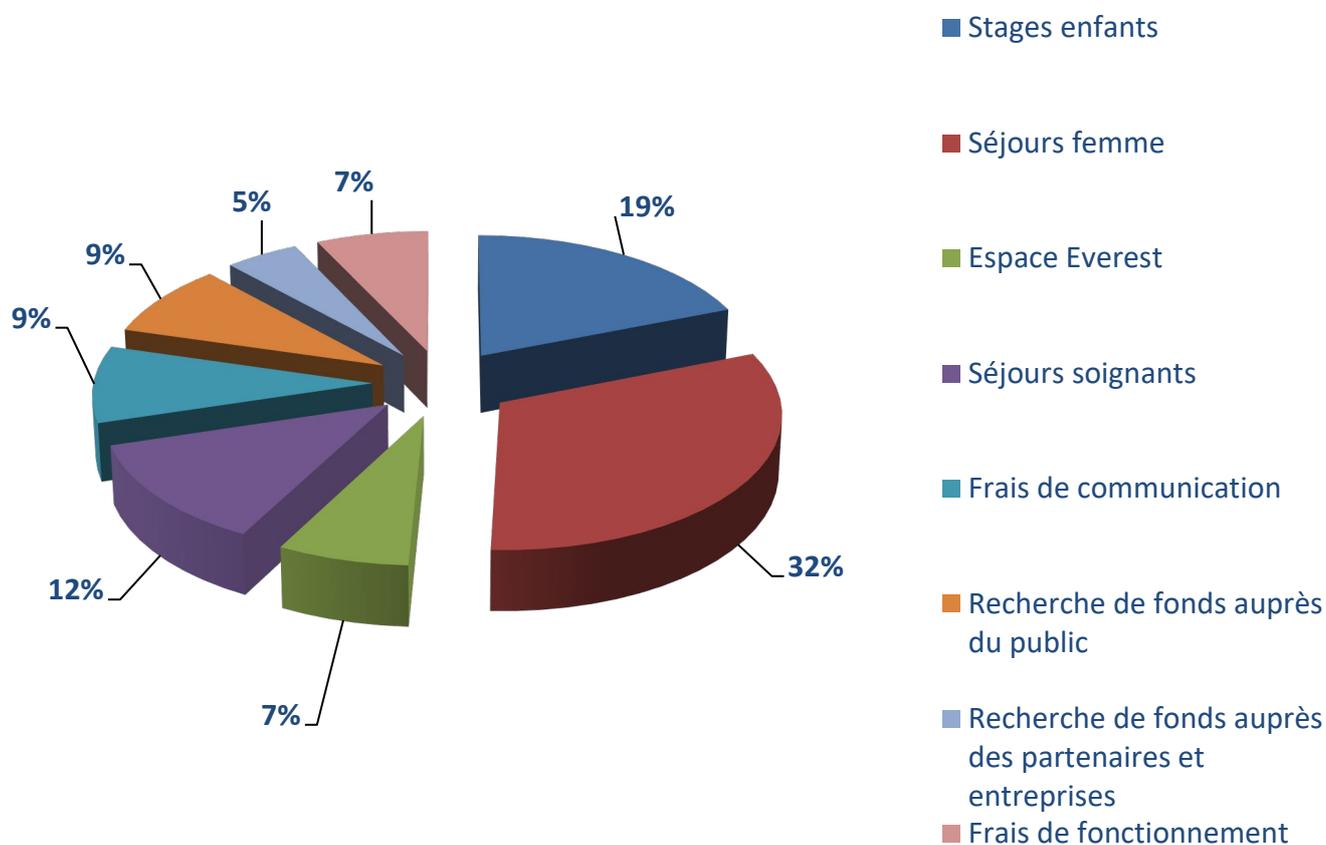
Frais de fonctionnement et autres

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux (honoraires expert-comptable, commissaire aux comptes, etc.).

La répartition des charges entre ces différentes catégories, se présente comme suit :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s'y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque catégorie. Il en résulte pour 2021 la répartition suivante (salaires et charges sociales) :

Répartition analytique des salaires par catégories d'emploi



- pour les charges liées aux locaux (loyer, entretiens et réparations), les montants sont répartis au prorata des surfaces d'utilisation ;
- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l'imputation analytique effectuée lors de l'enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges. Pour chaque poste, une étude interne a été menée afin de refléter la réalité du fonctionnement de l'association.

Il est à noter que les clés de répartition adoptées sont reconduites d'année en année. En cas de modifications, celles-ci sont précisées.

Lors des derniers exercices, des changements mineurs de répartition des charges ont été opérés afin de refléter les adaptations liées au développement de l'activité de l'association.

B - Principes de ventilation des produits

Les produits enregistrés par l'association sont ventilés selon quatre grandes catégories :

- Les produits liés à la générosité du public
- Les produits non liés à la générosité du public
- Les subventions et autres concours public
- Les reprises sur provisions et dépréciations
- L'utilisation des fonds dédiés antérieurs

Le règlement de l'ANC 2018-06 impose une présentation particulière avec la prise en compte dans les produits liés à la générosité du public de tous les produits qui ouvrent droit à la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI. On retrouve dans cette catégorie, les cotisations des membres sans contrepartie, les dons des particuliers (y compris les abandons de frais des bénévoles), les legs et donations, ainsi que les dons dans le cadre du mécénat (avec notamment les dons des entreprises et partenaires).

Les produits non liés à la générosité du public, se composent des cotisations avec contrepartie, des parrainages des entreprises, des contributions financières sans contrepartie, ainsi que des autres produits non liés à la générosité du public (dont les produits de ventes, les transferts de charge, ainsi que les produits de placement financiers).

Les subventions et autres concours publics comprennent la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat ainsi que les subventions d'exploitation versées par les collectivités locales.

L'utilisation des fonds dédiés antérieurs permet à l'association de transférer des fonds dédiés non utilisés provenant d'années antérieures.

C – Evolution des produits et charges au cours de l'exercice

Analyse des produits

L'exercice 2021, présente un total de produits inscrits au compte de résultat de 2 223 802 euros, contre 1 527 181 euros à l'issue de l'exercice précédent, soit une hausse de 45.5 %.

Cette évolution s'analyse ainsi :

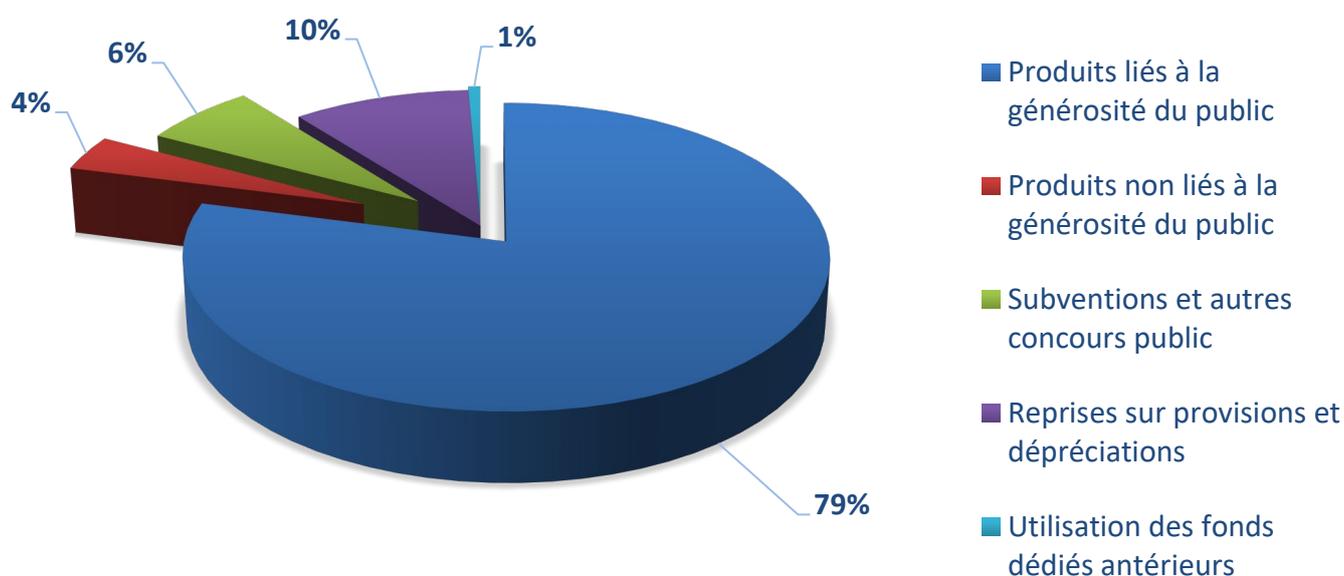
- une hausse de 26.1% des produits liés à la générosité du public (qui passent de 1 394 974 euros en 2020 à 1 759 179 euros en 2021), du fait principalement de la forte hausse des legs et assurances vie (+106.9 % par rapport à 2020) qui intègre notamment :
 - Les produits perçus d'assurance-vie : 94 229 €
 - Les produits des legs ou donations pour leur valeur estimée lors de leur acceptation : 911 622 €
 - Le prix de cession des biens reçus en legs : 642 083 €
 - L'utilisation des fonds reportés relatif aux legs et donations : 367 599 €
 - La valeur comptable de cession des biens reçus par legs et donations : - 666 714 €
 - Les dotations aux provisions pour dépréciation des legs et donations : - 26 000 €
 - Le report des legs et donations acceptés en fonds reportés : -600 506 €
- une hausse des dons manuels (+4 % par rapport à 2020) et inversement une baisse des dons en provenance des entreprises et partenaires (-3% par rapport à 2020) ;
- les produits non liés à la générosité du public connaissent une hausse, +192.2 % par rapport à l'année passée (de 28 569 euros en 2020 à 83 479 euros) avec pour 2021 la participation des hôpitaux aux séjours à destination du personnel hospitalier pour 64 390 € ;
- le montant des subventions et autres concours publics est en hausse de +132.9 % sur 2021, avec notamment :

- des subventions publiques afin de financer les séjours proposés au personnel hospitalier sur 2021 pour 60 000€ (une subvention de 30 000 € versé par le Département de Haute-Savoie, et une seconde subvention de 30 000 € versée par l'ARS de Haute-Savoie) ;
- une subvention d'exploitation de 50 000 € versée par la CAF de Haute-Savoie ;
- la quote-part de subvention d'investissement de l'année 2021 ramenée au résultat pour 34 857 €. Pour rappel, les subventions d'investissement sont enregistrées au bilan et amortis sur la durée d'utilisation du bien subventionné.
- les reprises sur provisions et dépréciations apparaissent pour 220 077 € sur 2021, principalement liée à la reprise de provision pour risques et charges dans le cadre du litige social pour 219 877 €.
- L'utilisation des fonds dédiés antérieurs correspondent à la contribution financière de la Fondation Caisse d'Epargne dans le financement du jardin botanique à hauteur de 15 000 €.

Il en résulte la répartition suivante pour 2021, avec des fonds privés représentant 32 % de la totalité des ressources (en baisse par rapport à l'exercice précédent qui représentait 51 %) ; la part relative aux produits des particuliers représente quant à elle 47 % (en hausse par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle représentait 39.5 % des ressources) soit des ressources liées à la générosité du public de 79%

Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 4%, les subventions à 6%, et les reprises de provision représentent 10 % des ressources.

Répartition des ressources par catégories



Analyse des charges

Les charges inscrites au compte de résultat totalisent 1 772 491 euros soit une hausse de 4 % par rapport à 2020 (1 704 074 euros).

Les dépenses liées aux missions sociales sont en hausse de 30 % par rapport à 2020 (1 471 575 euros contre 1 130 788 euros en 2020), pour atteindre 83 % du total des emplois en 2021.

Les frais de recherche de fonds sont en baisse de -4.9 % par rapport à 2020 (146 035 euros contre 153 555 euros en 2020), avec la distinction de la part des frais de recherche des dons auprès du public (en baisse de -9.8 %) et du privé (en hausse de +7.5 %), ils représentent 8 % des emplois sur 2021.

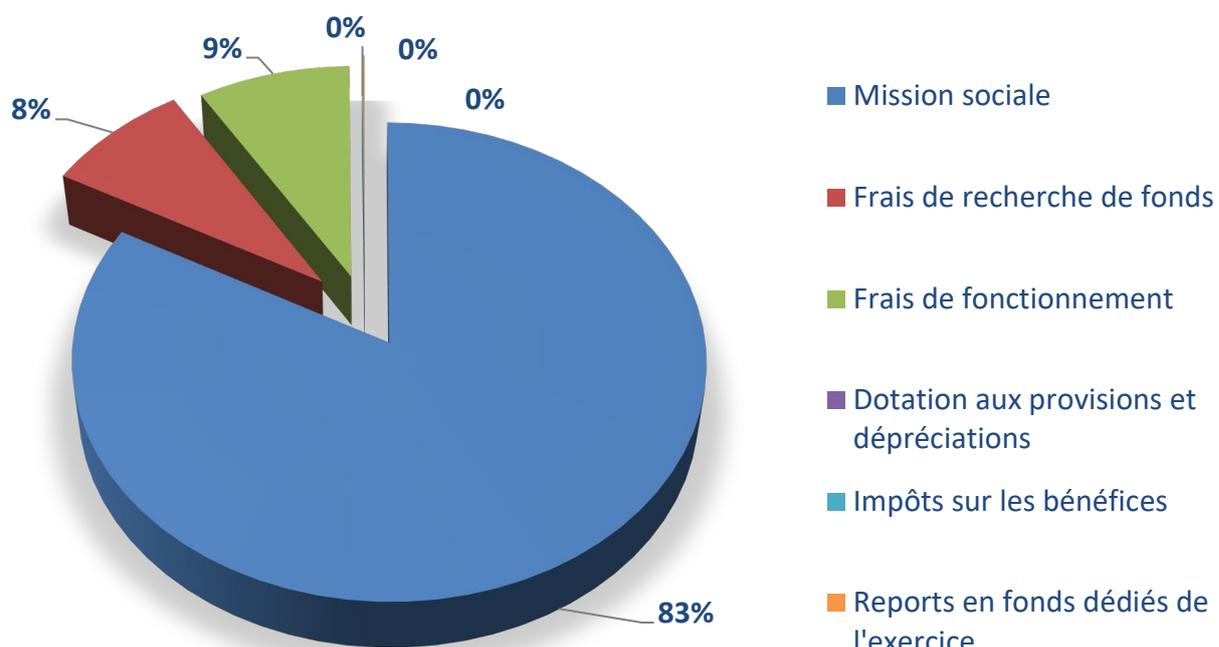
Les frais de fonctionnement sont en hausse de 23.9 % par rapport à 2020 (à 151 967 euros en 2021 contre 122 664 euros en 2020). La part des frais de fonctionnement sur le total des emplois s'élève à 9 % en 2021.

L'impôt sur les bénéfices pour l'année 2021 s'élève à 1 273 €, il est calculé sur les produits financiers, encaissés dans le courant de l'année, liés aux dividendes et aux placements de trésorerie, ainsi que forfaitairement sur les parts de SCPI acquises en 2018.

Les reports en fonds dédiés représentent les excédents de dons dédiés aux enfants qui n'ont pas été consommés sur 2021 pour 1 641 €, contre en 2020 un report de 85 700 € dédiés aux enfants et 15 000 € correspondant à la contribution financière de la Fondation Caisse d'Épargne dans le financement du jardin botanique.

Il en résulte la répartition suivante pour 2021, avec les emplois dans la mission sociale représentant 83 % de la totalité des emplois, la part relative aux recherches de fonds représente quant à elle 8 %, les frais de fonctionnement prennent une part de 9 %, les dotations aux provisions, l'impôt sur les bénéfices et le report en fonds dédié représentent 0 % du montant des emplois :

Répartition des emplois par catégories



D – Principes d'utilisation des ressources collectées auprès du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 79 %.

L'association « A Chacun son Everest ! » utilise en priorité les fonds collectés auprès du public directement dédiés aux missions selon les volontés du donateur. Lorsque les fonds collectés dédiés sont supérieurs aux emplois sur la période, ceux-ci sont reportés sur les années suivantes pour être consommés ultérieurement. Nous constatons cet effet pour l'année 2021 sur les ressources collectées (dont legs) dédiés aux enfants qui se sont élevés à 376 730 €, les emplois liés aux stages enfants se sont élevés à 375 089 €, il a donc été reporté 1 641 €.

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'affectation des ressources sur l'année 2021 et la formation du bénéfice de l'année à hauteur de 451 111 € en provenance des legs et 200 € en provenance des reprises de dotation :

Tableau d'affectation des ressources par emplois

Emplois globaux	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC							Cotisations avec contrepartie	Autres produits	Subventions dédiées	Reprise dotation / dépréciation	Utilisation fonds reportés	
	Cotisations	Dons affectés / enfants	Dons affectés / femmes	Dons affectés / Espace Everest	Dons affectés / Séjours soignants	Dons non affectés	Legs						
Stages enfants à Chamonix	375 089 €		176 125 €				198 964 €		- €	- €			
Séjours femmes à Chamonix	629 243 €	1 280 €		72 525 €		236 096 €			6 399 €	78 067 €	219 877 €	15 000 €	
Activités Espace Everest	178 169 €			5 040 €		155 650 €		3 800 €	5 679 €	8 000 €			
Séjours soignants	155 317 €				30 600 €				64 717 €	60 000 €			
Suivi des séjours, activités post-séjours hors Chamonix	2 185 €					2 185 €							
Suivi des actions, publications, journaux, newsletters, ...	131 571 €					131 519 €			52 €				
Frais d'appel à la générosité du public	99 164 €					99 085 €			79 €				
Frais de recherche des autres fonds privés	46 871 €					46 836 €			35 €				
Frais de fonctionnement	151 967 €					78 285 €	70 964 €		2 718 €				
Dotations aux provisions et dépréciations	- €						- €						
Impôts sur les bénéfices	1 273 €						1 273 €						
Report en fonds dédiés	1 641 €		1 641 €										
Sous-total des emplois globaux	1 772 491 €	1 280 €	177 765 €	72 525 €	5 040 €	30 600 €	749 656 €	271 202 €	3 800 €	79 679 €	146 067 €	219 877 €	15 000 €
Sous-total des ressources consommées	1 772 491 €							1 308 069 €		83 479 €	146 067 €	219 877 €	15 000 €
Charges s/ legs (dot. et reports)	1 293 221 €							1 293 221 €					- €
(+)Excédent (-) Perte								451 111 €			200 €		451 311 €

E – Principe de présentation des contributions volontaires

Les contributions volontaires représentent le travail des bénévoles, les mises à dispositions gratuites de biens (matériel, alimentaire, etc.) ainsi que les prestations de service offertes.

Ces contributions, font l'objet d'une présentation en annexe afin de donner une image fidèle des apports dont bénéficie l'association.

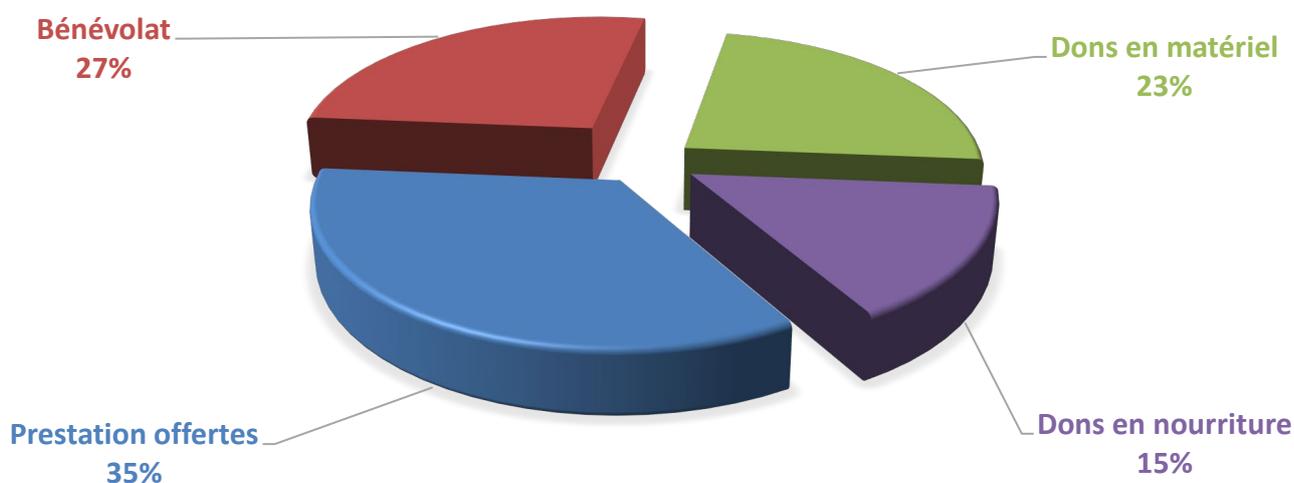
Principe de valorisation :

- *Bénévolat* : le travail des bénévoles est valorisé selon le temps passé au tarif d'un SMIC chargé quotidien (soit environ 95 €) pour les accompagnateurs/animateurs/vidéastes, majoré de 8% pour les infirmières et majoré de 117% pour les médecins.
- *Les prestations de services et les mises à disposition de biens* : lorsqu'elles ne sont pas valorisés par les donateurs sont valorisés au prix du marché.

Il en résulte pour l'exercice 2021, la présentation suivante :

Nature des dons	Montants	%
Prestation offertes	56 522,00 €	35%
Bénévolat	43 253,00 €	27%
Dons en matériel	38 092,35 €	23%
Dons en nourriture	25 015,28 €	15%
Total des dons en nature	162 882,63 €	

RÉPARTITION DES DONS EN NATURE 2021



On notera parmi les postes importants :

- Les prestations de transports qui comprennent notamment 448 billets de trains, offerts par la SNCF, et la mise à disposition gracieuse par Volkswagen de 3 Caravelles et 1 Caddy ;
- Les prestations offertes qui correspondent aux activités offertes par nos prestataires, tant à Chamonix qu'à l'Espace Everest ;
- Le poste bénévolat qui représente 114 bénévoles (accompagnateurs, médecins, infirmières, encadrants, etc.) ;
- Les dons en matériels qui comprennent :
 - o Des vêtements techniques afin d'équiper les femmes et les enfants pendant les séjours ;
 - o De l'électroménager, du matériel de cuisine et des produits ménagers ;
 - o Des plantes et du matériel de jardin ;
 - o De nombreux cadeaux offerts aux femmes et aux enfants durant leurs séjours ;
 - o Du matériel informatique et des consommables.
- Les dons en nourriture qui représentent 5 654 repas, pour lesquels sont offerts boissons chaudes et froides, produits frais, fromages et desserts.



COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2021

§

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2021

Association reconnue d'utilité publique, "A Chacun Son Everest !" est habilitée à recevoir des dons et des legs. Les ressources issues de la générosité du public sont intégralement investies dans l'activité en France et bénéficient à l'ensemble des enfants et femmes que nous accueillons.								
EMPLOIS PAR DESTINATION	Emplois 2021	%	Emplois 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	Ressources 2021	%	Ressources 2020	
1. MISSIONS SOCIALES	1 009 984	57%	1 092 422	1. RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	1 759 179	100%	1 394 974	
1.1 Réalisées en France	1 009 984	57%	1 092 422	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 280	0%	1 240	
- Actions réalisées directement				1.2 Dons, legs et mécénat	1 757 899	100%	1 393 734	
Stages enfants à Chamonix	375 089	21%	166 866	Dons manuels	326 743	19%	314 051	
Séjours femmes à Chamonix	309 901	18%	659 126	Dons manuels affectés / enfants	88 031	5%	147 901	
Activités Espace Everest	160 690	9%	148 938	Dons manuels affectés / femmes	21 890	1%	12 848	
Séjours soignants	30 600	2%	7 750	Dons manuels affectés / Espace Everest	5 040	0%	4 107	
Suivi des séjours, activités post-séjours hors Chamonix	2 185	0%	13 304	Dons manuels affectés / Séjours soignants	600	0%	250	
Suivi des actions, publications, journaux, newsletters, ...	131 519	7%	96 438	Dons manuels non affectés	211 182	12%	148 946	
1.2 Réalisées à l'étranger	-		-	Legs, donations et assurances-vie	722 312	41%	349 090	
- Actions réalisées directement				Legs, donations et assurances-vie / enfants	198 964	11%		
- Versement à d'autres organismes agissant en France				Legs, donations et assurances-vie non affectés	523 348	30%	349 090	
				Mécénat	708 844	40%	730 593	
				Mécénat affectés / enfants	89 734	5%	104 666	
				Mécénat affectés / femmes	50 635	3%	13 330	
				Mécénat affectés / Espace Everest	0	0%	48 000	
				Mécénat affectés / Séjours soignants	30 000	2%	7 500	
				Mécénat non affectés	538 474	31%	557 097	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	145 922	8%	153 555	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	0%	-	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	99 085	6%	109 969					
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	46 836	3%	43 585					
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-		-					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	150 522	9%	63 297					
TOTAL DES EMPLOIS	1 306 428		1 309 274	TOTAL DES RESSOURCES	1 759 179		1 394 974	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0%	0	2. REPRISE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-			
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 641	0%	85 700	3. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	451 111	26%	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-		-	
TOTAL	1 759 179		1 394 974	TOTAL	1 759 179		1 394 974	
Evaluation des contributions volontaires en nature								
	2021		2020		2021		2020	
Missions Sociales	162 883		109 159	Dons en nature	63 108		43 576	
Frais de recherche de fonds	-		-	Prestations en nature	56 522		39 892	
Frais de fonctionnement et autres charges	-		-	Bénévolat	43 253		25 691	
TOTAL	162 883		109 159	TOTAL	162 883		109 159	



ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

§

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) est élaboré en application du règlement de l'ANC 2018-06, ils sont élaborés sur la base des comptes sociaux 2021.

A - Principes d'affectation par emplois des ressources liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 79 % (cf. « Annexe au Compte par origine et destination »).

L'association « A Chacun son Everest ! » utilise en priorité les ressources liées à la générosité du public et notamment respecte la volonté de nos donateurs qui souhaitent affecter leurs dons à des missions spécifiques.

Les modalités d'affectation se font par itérations successives :

- Les missions sociales, sont principalement financées par les ressources provenant de la générosité du public et notamment consomment la part des ressources directement affectées, selon les prescriptions des donateurs.
- Sont ensuite financés avec le solde des ressources liées à la générosité du public les frais de recherche de fonds et enfin les frais de fonctionnement.

Pour l'année 2021, il en résulte l'affectation ci-dessous :

Les missions sociales sont financées à hauteur de 68.6 % par les ressources collectées auprès du public, le reste étant financé par des subventions d'exploitations et par la reprise de provision.

Les frais de recherche de fonds sont financés à 99.9% par les ressources collectées auprès du public soit 145 922 €.

Les frais de fonctionnement pour l'année 2021 sont financés à hauteur de 150 522 € soit à hauteur de 99 %.

B – Evolution des ressources et des emplois au cours de l'exercice

L'analyse qui suit se focalisera sur la partie haute du CER, les autres éléments ayant été abordés dans l'annexe au compte de résultat par origine et destination

Analyse des ressources

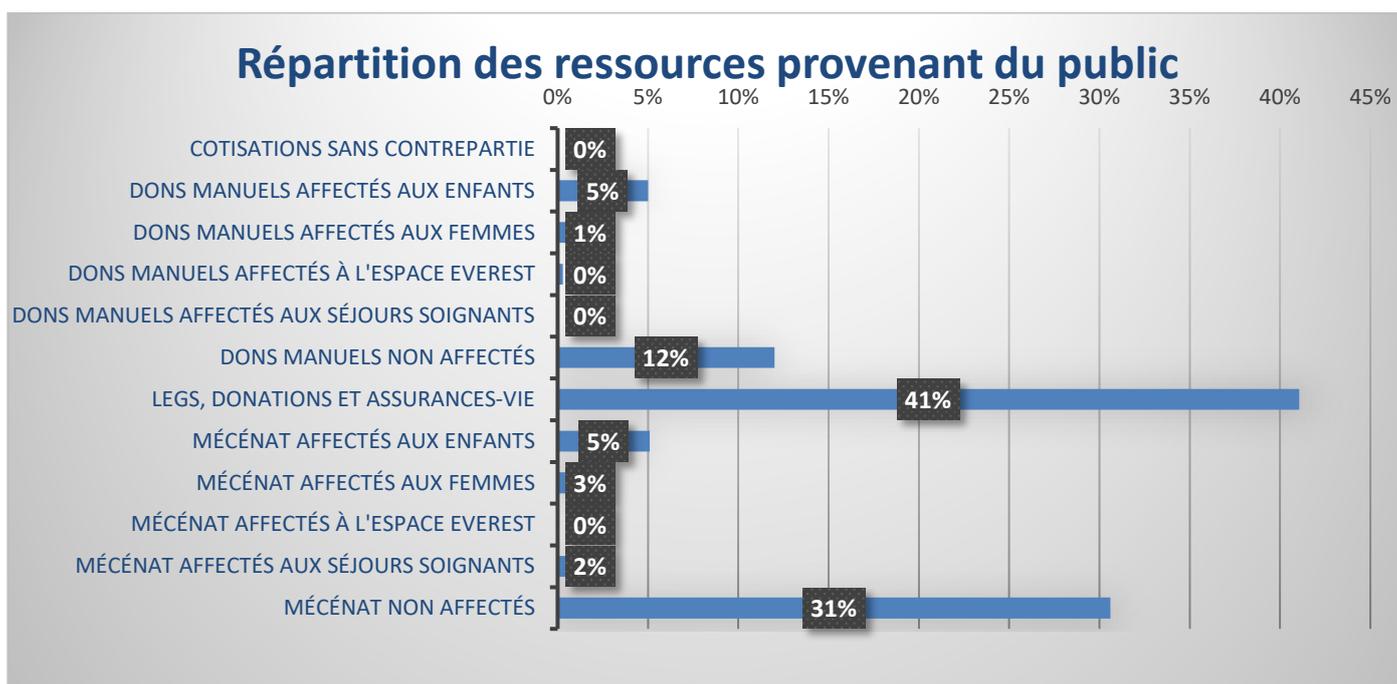
Les ressources collectées auprès du public s'élèvent pour l'année 2021 à 1 759 179 €, soit une hausse de 26.1 % par rapport à 2020.

La répartition des ressources se présente ainsi :

- une hausse des cotisations sans contrepartie, il s'agit de la cotisation des membres de l'association qui passe ainsi de 1 240 € en 2020 pour 61 membres et une cotisation encaissée d'avance à 1 280 € en 2021 pour 64 membres ;

- les dons, legs et mécénat connaissent une hausse de +26.1 % avec une part de ressources affectées et non affectées selon le détail ci-dessous :
 - Les dons manuels, soit les dons provenant principalement des particuliers, avec des dons affectés aux enfants en baisse de -40.5 %, les dons affectés aux femmes en hausse de +70.4 %, les dons affectés à l'Espace Everest en hausse de +22.7 % et les dons non affectés en hausse de +41.8 % ;
 - Les legs et donations sont en forte hausse de +107 %, il s'agit d'une présentation nette des legs (cf. Règles et méthodes comptables) ;
 - Le mécénat, soit les dons provenant principalement des entreprises et partenaires de l'association sont en légère baisse de -3 % avec des dons affectés aux enfants en baisse de -14 %, les dons affectés aux femmes en hausse de +280 %, il n'y a eu aucun don affecté à l'Espace Everest sur 2021 et les dons non affectés apparaissent en baisse de -3.3 %, il a par ailleurs été collecté 30 000 € pour le projet des séjours pour le personnel hospitalier ;

Il en résulte la répartition suivante pour 2021, avec des fonds privés représentant 40 % de la totalité des ressources (en baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait 52 %) ; les legs et donations avec une part de 41 % des ressources 2021 (en hausse par rapport à 2020, puisqu'ils représentaient 25 %) ; la part relative aux dons manuels représente quant à elle 19 % (en baisse par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle représentait 23 % des ressources).



Analyse des emplois aux missions sociales

L'emploi des fonds collectés auprès du public pour les missions sociales s'élève pour 2021 à 1 009 984 € contre 1 092 422 € en 2020. La part des emplois des missions sociales atteint 57 % du total des emplois en 2021, avec :

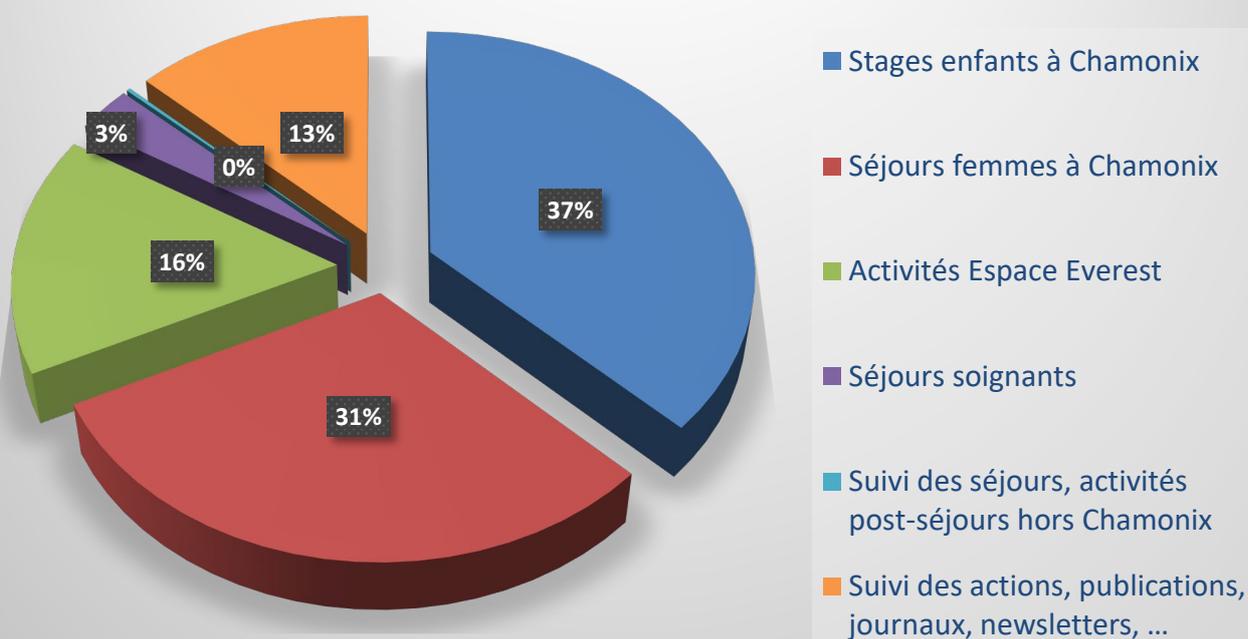
- une hausse des frais des stages enfants de 124.8 % par rapport à 2020, , les dépenses financées par la ressource provenant de la générosité du public pour 2021 représentent 37 % du montant des emplois aux missions sociales et 21 % du montant total des emplois.

Les ressources dédiées s'élevant à 376 730 € (dons manuels, mécénat et legs affectés aux enfants), étant supérieures aux charges, l'excédent pour 1 641 € a été reporté en fonds dédiés pour les exercices ultérieurs ;

- une baisse de -53 % des emplois aux séjours des femmes, les dépenses 2021 représentent 30.7 % du montant des emplois aux missions sociales et 18 % du montant total des emplois ;
- les frais des activités de l'Espace Everest ont augmenté de +8 %, les dépenses 2021 représentent 15.9 % du montant des emplois aux missions sociales et 9 % du montant total des emplois ;
- le projet de séjour au personnel hospitalier a été financés à hauteur de 30 600 € par la générosité du public (600 € via des dons manuels et 30 000 € via le mécénat) ;
- les frais relatifs aux suivis des séjours et des activités hors de Chamonix sont en baisse, les dépenses 2021 représentent 0.2 % du montant des emplois aux missions sociales et 0 % du montant total des emplois ;
- une baisse des frais de publication et de suivi des actions, les dépenses 2021 représentent 13 % du montant des emplois aux missions sociales et 7 % du montant total des emplois.

Il en résulte la répartition et l'affectation suivante des emplois aux missions sociales pour 2021 :

Répartition des emplois aux missions sociales



L'emploi des fonds collectés auprès du public pour les frais de recherche de fonds s'élève pour 2020 à 145 922 € contre 153 555 € en 2020. Elles sont en baisse de -5 % par rapport à 2020, pour atteindre 8 % du total des emplois en 2021, avec :

- une baisse des frais d'appel à la générosité du public de -9.9 % par rapport à 2020 ;

- une hausse de 7.5 % des frais de recherche des autres fonds privés.

L'emploi des fonds collectés auprès du public pour les frais de fonctionnement s'élève pour 2021 à 150 522 €, ce poste n'avait pas été financé par la générosité du public en 2020. Les frais de fonctionnement représentent 9 % du montant des emplois pour 2021.

Le report en fonds dédiés représente les dons affectés aux enfants provenant du public non utilisé sur l'exercice soit 1 641 € (soit une baisse de -98 % par rapport à 2020).